

## Milieux de vie : la famille, la garde et le quartier





# 1. La toile de fond : les enfants du Québec dans un univers social en mutation

---

Le contexte dans lequel les enfants naissent et grandissent a considérablement changé au Québec au cours des 30 dernières années. La chute de la fécondité, le report de l'âge moyen au premier enfant, la baisse de la popularité du mariage au profit de l'union libre, la croissance de l'instabilité conjugale et la hausse concomitante des familles monoparentales et recomposées ainsi que la généralisation des familles à double revenu font partie des principaux changements que continuent de connaître les enfants dans leur environnement familial. Parallèlement à ces modifications du côté des familles, le vieillissement de la population, l'émergence de nouvelles formes d'emploi, la diversification du paysage culturel, l'évolution des législations et des politiques touchant les familles (ex. : régime de congés parentaux, services de garde à contribution réduite) ou encore le développement rapide des nouvelles technologies de l'information et des communications façonnent les différents milieux de vie dans lesquels les enfants d'aujourd'hui évoluent. Ces environnements sont marqués par des valeurs en mutation constante et une complexité qui ne cesse de croître.

Depuis la fin des années 60, les conditions entourant la formation des familles ont changé de façon radicale. La généralisation des méthodes contraceptives a contribué à faire en sorte que les naissances soient davantage planifiées qu'auparavant. L'indice synthétique de fécondité (ISF), qui mesure le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie si les tendances du moment se maintenaient, est passé de 3,56 enfants par femme en 1963 à 1,53 enfant par femme en 1997, après avoir atteint un plancher historique de 1,35 en 1987 (Thibault, 1999). Ce déclin de la fécondité plus marqué que dans la plupart des sociétés occidentales a entraîné une diminution radicale de la taille des familles, la norme pour un enfant aujourd'hui étant de partager son environnement familial avec un seul frère ou une seule sœur. Induit également par l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, ce rétrécissement de la taille des familles modifie non seulement les attentes et les exigences parentales mais aussi l'univers relationnel des enfants appelés à grandir dans une société composée en majorité d'adultes (Gauthier et Bujold, 1993).

Moins nombreuses qu'auparavant, les familles québécoises représentent par ailleurs de plus en plus des situations de fait. Plus de la moitié

des naissances en 1996 étaient le fait de couples non mariés, alors que ce n'était le cas que de 18 % des naissances au début des années 80. Comme la proportion de naissances de père inconnu ou non déclaré est demeurée stable autour de 5 % durant ce laps de temps, cette hausse des naissances hors mariage est en grande partie imputable à l'essor des unions libres (Duchesne, 1997) de plus en plus populaires comme cadre de formation des familles québécoises. Or, comparativement à ce que l'on observe chez les couples mariés, cette forme d'union recèle des caractéristiques propres (ex. : instabilité conjugale plus grande) (Desrosiers et Le Bourdais, 1996; Shelton et John, 1993) dont on commence à peine à cerner les effets chez les enfants.

Dans un contexte de mobilité conjugale accrue, vivre une partie de sa petite enfance en famille monoparentale ou en famille recomposée issues d'une rupture d'union devient également une réalité pour une proportion grandissante d'enfants (Marcil-Gratton, 1998). À la suite de la désunion de leurs parents, nombreux sont les enfants qui, dès leur jeune âge, verront s'ajouter à leur réseau familial de nouvelles figures telles que nouveau conjoint du parent, grands-parents par alliance, demi-frères ou demi-sœurs, ou encore quasi-frères ou quasi-sœurs, avec lesquels ils n'ont aucun lien biologique ou adoptif. À ces itinéraires familiaux plus complexes sont associées des trajectoires économiques et sociales également mouvementées (ex. : déménagements, changements de conditions de vie) (Picot et autres, 1999).

Enfin, parallèlement à ces modifications importantes des trajectoires familiales des enfants, la hausse de l'activité des femmes sur le marché du travail a été particulièrement notable chez les mères d'enfants d'âge préscolaire depuis le milieu des années 70, passant de 30,2 % en 1976 à 64,2 % en 1997 au Québec (Conseil de la famille et de l'enfance et autres, 1999). Stratégie économique devenue incontournable pour une proportion croissante de jeunes familles, l'occupation d'un emploi par les mères - par choix ou par obligation - a de nombreuses incidences sur la vie individuelle et sur les relations qui se tissent à l'intérieur des familles. De plus, comme effet direct de cette participation massive des mères à l'emploi, nombre d'enfants sont appelés à créer, tôt au cours de leur vie, des liens étroits avec des adultes extérieurs à leur famille immédiate. Pour les enfants

fréquentant des services de garde, un type de sociabilité nouveau se substitue à la fratrie réduite. Les relations avec les pairs acquièrent une importance accrue, et ce, dès le bas âge.

Ces changements importants en matière de fécondité, de vie conjugale et d'activité professionnelle, notamment, ont pour effet de transformer radicalement les conditions d'exercice du rôle de parent et la façon dont la société assume la prise en charge des enfants comme en témoigne, entre autres, l'évolution des mesures de soutien aux familles au cours des dernières années. Parallèlement à ces changements rapides, d'autres phénomènes telles la pauvreté chez les jeunes familles et la maternité à l'adolescence demeurent préoccupants en raison des coûts individuels et sociaux élevés qui y sont associés (ministère de la Santé et des Services sociaux, 1997). Clairement, ces conditions de vie posent de nouveaux défis et imposent de nouvelles exigences aux enfants d'aujourd'hui sur le plan de l'adaptation sociale et scolaire.

La réalisation d'une enquête longitudinale qui permet de suivre les enfants pendant leur petite enfance est un des moyens les plus pertinents pour évaluer l'influence des multiples caractéristiques des milieux de vie - la famille, l'école et l'environnement social plus large - sur le développement de l'enfant. Entre-temps, les données de la première année de collecte de l'ÉLDEQ réalisée en 1998 offrent un portrait du milieu dans lequel vivaient les enfants durant leurs premiers mois de vie.

Voilà l'objet du présent numéro qui trace à grands traits le cadre de vie d'un vaste échantillon de nourrissons et de leurs familles, visités pour la première fois en 1998, alors que les enfants de cette cohorte étaient âgés de 5 mois en moyenne. La présentation de ce portrait vise un double objectif : familiariser le lecteur avec les caractéristiques de la population à l'étude et faciliter la compréhension des analyses présentées dans les numéros suivants de la présente collection, les caractéristiques démographiques et socioéconomiques étant au nombre des déterminants majeurs de la santé et du bien-être des enfants et de leurs familles.

Les enfants y sont présentés sous l'angle de leurs principaux milieux de vie : la famille, le milieu de garde et le quartier. Un portrait des familles dans lesquelles vivent les enfants est d'abord esquissé. Sont abordées tour à tour la situation familiale et la fratrie de l'enfant. Les caractéristiques des parents, figures centrales de la vie du tout jeune enfant, sont également décrites (âge, appartenance culturelle,

scolarité, situation sur le marché du travail, revenu). Les conditions de logement, les modalités de garde de l'enfant et la sécurité du quartier viennent compléter ce tableau descriptif de l'environnement du nourrisson. Enfin, dans le but d'illustrer la richesse des données de la présente enquête, certaines pistes de recherche prometteuses sont offertes.

## 2. Population à l'étude et source de données

---

Ce portrait transversal porte sur un échantillon de 2 223 enfants et autant de ménages qui ont accepté de participer à l'ÉLDEQ 1998-2002. Grâce à ces 2 223 portes ouvertes sur l'univers d'autant d'enfants, nous pouvons esquisser ce premier portrait du cadre de vie dans lequel les enfants de cette cohorte auront fait leurs premiers apprentissages.

Ainsi que mentionné au numéro 1 de la présente collection, la population visée par la présente enquête est l'ensemble des enfants québécois (issus de naissances simples) âgés entre 59 et 60 semaines d'âge gestationnel au début de chaque vague de collecte, l'âge gestationnel étant la somme de la durée de gestation et de l'âge (chronologique) de l'enfant. Après application de la pondération, l'échantillon comprend 1 088 filles (49 %) et 1 135 garçons (51 %) représentatifs des nourrissons du Québec âgés en moyenne de 5 mois au moment de la collecte, en 1998. Comme la durée de gestation varie, certains bébés étaient âgés de moins de 5 mois (52 %) et d'autres, de 6 mois ou plus (3,4 %)°.

La plupart des données figurant dans ce texte proviennent du questionnaire informatisé rempli par l'intervieweur (QIRI). Pour recueillir les renseignements sur les enfants et leurs familles, on a interrogé la personne qui connaît le mieux l'enfant (PCM) : la mère biologique, dans la quasi-totalité des cas (99,7 %). Les renseignements sociodémographiques ont été colligés pour l'enfant cible, la PCM et son conjoint ou sa conjointe. L'information recueillie à l'aide du QIRI porte sur 2 221 mères<sup>7</sup>, 2 020 pères/conjoints

présents dans le ménage<sup>8</sup> et 2 223 nourrissons. Les renseignements sur la perception de la situation financière du ménage présentés dans ce numéro sont extraits du questionnaire papier rempli par l'intervieweur (QPRI).

Orientée vers l'enfant comme unité d'analyse, la présente enquête a cherché à aller au-delà des enquêtes traditionnelles centrées sur les personnes vivant dans le ménage et a recueilli l'information sur les pères biologiques qui ne résidaient pas dans le foyer du nourrisson au moment de l'enquête. Conjugés à l'information colligée sur le parent gardien et sur le nouveau conjoint vivant dans le ménage, le cas échéant, ces renseignements devaient ouvrir la voie à une meilleure compréhension de l'influence de l'environnement familial sur le développement de l'enfant. En raison des taux de non-réponse partielle élevés obtenus pour cette composante du QIRI (section QIRI-parent absent), les données sociodémographiques portant sur les pères biologiques absents du ménage ne sont pas pondérées (voir plus loin dans le texte). Étant donné la rareté des enquêtes à grande échelle sur le sujet, les résultats méritent toutefois qu'on s'y attarde et sont présentés à titre indicatif afin de décrire l'échantillon de pères non gardiens de ce premier volet de l'ÉLDEQ 1998-2002. Toutes les autres données incluses dans ce numéro sont pondérées et peuvent donc être généralisées à la population des enfants québécois visés par cette étude.

---

6. Fondé sur l'âge gestationnel plutôt que sur l'âge chronologique, le tirage de l'échantillon visait en partie à contrôler le facteur « prématurité », c'est-à-dire à s'assurer que les enfants avaient atteint en moyenne le même stade de maturation. La durée de gestation variable, conjuguée à l'étendue des vagues de collecte sur environ 4 semaines, expliquent que les enfants n'ont pas le même âge chronologique, la quasi-totalité (97 %) ayant toutefois 4 ou 5 mois au moment de la collecte de 1998.

7. Soit 2 219 mères biologiques et 2 mères de famille d'accueil. Deux questionnaires « mère » (QIRI) sont manquants : l'un concerne un ménage dans lequel la mère biologique est absente tandis que l'autre concerne un ménage dans lequel la répondante est la grand-mère de l'enfant cible et pour laquelle le questionnaire « mère » n'a pu être rempli au volet 1998.

---

8. Soit, sur un total de 2 021 pères ou conjoints présents, 2 014 pères biologiques, 4 conjoints de la mère autres que le père biologique et 2 pères de famille d'accueil. Un questionnaire s'adressant à un père biologique présent n'a pu être généré en raison de problèmes techniques et est donc manquant.



### 3. Portrait des familles dans lesquelles vivent les nourrissons

---

Au cours des 20 dernières années, de nombreuses recherches se sont intéressées à l'impact des changements familiaux sur l'ajustement social et le bien-être des individus (pour une revue, voir, entre autres, Bernier et autres, 1994). Plusieurs études tant transversales que longitudinales indiquent, par exemple, que le fait de vivre en famille monoparentale ou recomposée augmente le risque de vivre des difficultés d'ajustement et des problèmes de santé, à tout le moins temporaires, chez les parents et les enfants (Bellerose et autres, 1989; Bernier et autres, 1994; Cheal, 1996). Comparativement aux enfants appartenant à une famille biparentale « intacte », les enfants vivant en famille recomposée comprenant un beau-père, tout comme ceux vivant avec leur mère seule, seraient plus susceptibles de présenter certains problèmes affectifs ou de comportement (antisocial, conflit avec les pairs), et ce, même en tenant compte de diverses caractéristiques socioéconomiques des familles, comme le niveau de revenu familial (Lipman et autres, 1996) ou le statut d'emploi de la mère (Dawson, 1991). Les mécanismes en jeu demeurent toutefois complexes, les difficultés d'ajustement chez les enfants issus d'une famille désunie pouvant, par exemple, être dues aux tensions qui accompagnent la séparation des parents ou encore à des difficultés préexistantes. Dans l'ensemble, on reconnaît qu'il peut être hasardeux d'établir une *équation simple* entre structure familiale et problèmes d'ajustement et de santé puisque au-delà de la composition de la famille, de nombreux facteurs comme le climat familial ou les compétences parentales influent sur le bien-être des enfants.

Même si la structure familiale, surtout considérée à un point donné dans le temps, ne peut, à elle seule, rendre compte du développement futur de l'enfant, le fait de connaître le contexte familial dans lequel naît et se développe le tout jeune enfant durant ses premiers mois de vie, revêt un intérêt certain. Par exemple, les ménages à « père absent » sont davantage exposés à la pauvreté et les mères n'habitant pas avec le père biologique ne peuvent pas bénéficier de l'appui quotidien de l'autre parent dans la prise en charge du nouveau-né, ce qui peut affecter la relation parent/enfant. Par ailleurs, débiter sa vie en famille recomposée est singulier du fait que ces enfants, par définition, vivent entourés

de demi-frères ou demi-sœurs avec lesquels ils ne partagent qu'un seul parent. Ces liens particuliers et différents peuvent influencer sur les pratiques parentales et éducatives et sur les relations que les enfants par alliance établissent entre eux.

Le type d'union choisi par les parents n'est pas, non plus, sans incidence sur le parcours familial et le développement des enfants. Certaines études ont montré, qu'au Canada, les couples devenus parents dans le cadre d'une union libre sont plus fragiles que leurs homologues mariés (Desrosiers et Le Bourdais, 1996; Marcil-Gratton, 1998). Par contre, les hommes et les femmes vivant en union libre tendent à partager de manière plus égalitaire les responsabilités familiales que les couples mariés (Shelton et John, 1993). La dynamique familiale pourrait ainsi différer selon le type d'union formé par les parents.

#### 3.1 La diversité des configurations familiales

La situation familiale des nourrissons sur le plan résidentiel est présentée au tableau 3.1. Aux fins de l'analyse trois types de familles sont distingués. Les familles biparentales intactes comprennent uniquement des enfants vivant avec leurs deux parents biologiques ou adoptifs. Les familles recomposées abritent un couple vivant avec au moins un enfant qui n'est pas issu de la relation actuelle. Les familles monoparentales regroupent des enfants vivant avec un seul parent. Parmi les familles biparentales, intactes ou recomposées, sont distingués les enfants vivant avec leurs parents mariés des enfants vivant avec leurs parents en union de fait.

Comme on peut le voir au tableau 3.1, 8 nourrissons sur 10 vivaient avec leurs deux parents biologiques au sein d'une famille biparentale intacte lorsque l'enquête a été réalisée et un peu plus de 10 % appartenaient à une famille recomposée, c'est-à-dire résidaient, selon des arrangements résidentiels variés, avec des demi-frères ou demi-sœurs issus d'une union antérieure de l'un ou l'autre parent. Près d'un enfant sur dix (9 %) vivait avec un parent seul, lequel était dans la quasi-totalité des cas, leur mère biologique. Au total, tous types

de familles confondus, près de la moitié des nourrissons (46 %) vivaient avec leurs parents en union libre en 1998<sup>9</sup>.

Tableau 3.1

**Répartition des nourrissons selon leur situation familiale au moment de l'enquête<sup>1</sup>, 1998**

	n	%
<b>Famille biparentale intacte</b>	<b>1 771</b>	<b>80,0</b>
parents mariés	927	41,9
parents en union libre	844	38,1
<b>Famille recomposée</b>	<b>240</b>	<b>10,8</b>
parents mariés	56	2,5*
parents en union libre	183	8,3
<b>Famille monoparentale<sup>2</sup></b>	<b>203</b>	<b>9,2</b>
<b>Total</b>	<b>2 214</b>	<b>100,0</b>

1. Le ménage peut inclure d'autres personnes ayant un lien de parenté avec le nourrisson (ex. : grands-parents, tante, etc.) ou non (ex. : chambreurs, pensionnaires). Ont été exclus de cette typologie les enfants vivant en famille d'accueil et les enfants pour lesquels la situation familiale est inconnue.

2. Dans la quasi-totalité des cas, le parent seul est la mère biologique.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

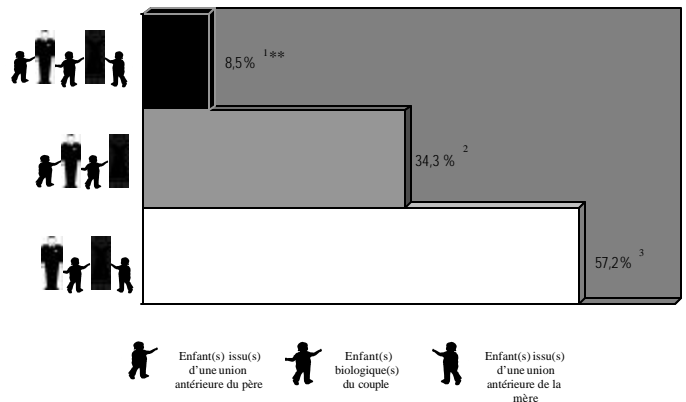
Les nourrissons appartenant à une famille recomposée sont plus susceptibles que les enfants vivant dans une famille intacte d'être

9. La « grille des liens entre les membres du ménage » et la section sur les « antécédents relatifs à la famille et à la garde légale des enfants » du questionnaire informatisé rempli par l'intervieweur (QIRI) ont été utilisées afin de distinguer les familles biparentales intactes des familles recomposées. La combinaison des informations contenues dans ces deux sections permet de décrire l'environnement familial dans lequel vit l'enfant cible. La section sur les « antécédents relatifs à la famille et à la garde légale des enfants » permet de savoir notamment si les parents du nourrisson ont des enfants d'une union antérieure et de connaître les arrangements résidentiels adoptés pour ces enfants (garde à temps partiel ou garde exclusive). Les nourrissons qui vivaient au moins à temps partiel avec des demi-frères ou demi-sœurs, selon les déclarations fournies par la PCM, font partie d'une famille recomposée; par contre, le nourrisson est considéré comme vivant en famille biparentale « intacte », à tout le moins sur le plan résidentiel, si l'un ou l'autre de ses parents a des enfants d'une union antérieure mais qu'aucun d'entre eux ne séjourne dans le ménage. Selon les données de l'ÉLDEQ, cette dernière situation demeure passablement rare et concerne surtout des enfants issus d'une union précédente du père de l'enfant cible (voir plus loin dans le texte et dans le numéro 11 de la présente collection).

nés de parents en union libre (tableau 3.1). La proportion de « mariages sans papier » est également plus élevée chez les mères jeunes et chez les couples francophones (données non présentées)<sup>10</sup>.

La figure 3.1 illustre la provenance des enfants dans les familles recomposées. La structure de ces familles reflète les arrangements de garde des enfants, laquelle revient, dans la majorité des cas, à la mère. Dans près de 6 familles recomposées sur 10, les enfants non issus du couple proviennent d'une union antérieure de la mère<sup>11</sup>; environ le tiers des familles recomposées comprennent des enfants nés d'une union antérieure du père seulement. Moins d'une famille recomposée sur dix (9 %) est de type complexe, c'est-à-dire regroupe des enfants issus d'une union antérieure respective du père et de la mère en plus des enfants issus de l'union en cours. Ce dernier type de configuration familiale représente toutefois à peine 1 % des familles dans lesquelles vivent les nourrissons.

Figure 3.1  
**Répartition des nourrissons vivant en famille recomposée au moment de l'enquête, 1998**



1. Soit 0,9 % de l'ensemble des familles.

2. Soit 3,7 % de l'ensemble des familles.

3. Soit 6,2 % de l'ensemble des familles.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

10. Par exemple, la proportion de couples non mariés s'établit à 74 % chez les mères de moins de 25 ans contre 38 % chez les mères de 35 ans et plus et à 63 % chez les parents parlant le plus souvent le français à la maison contre 15 % environ chez les parents parlant principalement l'anglais ou une autre langue à la maison.

11. Cette catégorie inclut quelques familles abritant le nouveau conjoint de la mère biologique du nourrisson.

Si l'on tient compte du type d'union formé par les parents, il ressort que les situations familiales « traditionnelles » ou « classiques » ne sont pas le lot de la majorité des nourrissons; 42 % des enfants sont ainsi issus d'une famille « classique », c'est-à-dire composée d'un couple marié vivant uniquement avec leurs enfants issus de cette relation (voir tableau 3.1).

Une des richesses de l'ÉLDEQ est qu'elle permet de décrire l'environnement familial de l'enfant au-delà du ménage dans lequel il vit. Dans le contexte d'instabilité conjugale que l'on connaît, il n'est pas exceptionnel que des enfants résidant avec leurs parents biologiques dans une famille considérée intacte sur le plan résidentiel aient des demi-frères ou demi-sœurs résidant ailleurs et qui font donc partie de l'environnement familial. À cet égard, les données de l'ÉLDEQ révèlent que 3,4 % des enfants vivant, vers l'âge de 5 mois, dans des familles dites intactes sur le plan résidentiel avaient des demi-frères ou demi-sœurs non résidents; dans la grande majorité des cas (87 %), cette fratrie non résidente est issue d'une union précédente du père (données non présentées)<sup>12</sup>.

Ces données n'offrent, bien entendu, qu'un portrait instantané de la situation familiale des enfants. L'avantage d'une étude prospective comme l'ÉLDEQ 1998-2002 est qu'elle permet de suivre les trajectoires familiales des enfants au fur et à mesure qu'elles se construisent. Dans le contexte de mobilité conjugale croissante que l'on connaît, une fraction importante des enfants verront sans doute leur situation familiale changer. Certains verront leurs mères (momentanément) seules former une nouvelle union, d'autres assisteront à la rupture d'union de leurs parents et connaîtront, à tout le moins pour un certain temps, la vie en foyer monoparental ou en foyer recomposé. Durant les quelques mois qui séparent leur naissance de la tenue de l'enquête, 2 % des tout-petits ont déjà connu un changement de leur situation familiale (données non présentées).

La désaffection à l'égard du mariage et la mobilité familiale accrue observées au Québec comme dans l'ensemble des sociétés occidentales ne sont pas sans soulever de nombreuses questions sociales, économiques et juridiques. Les transitions familiales que

vivent les enfants durant leur petite enfance et les répercussions de ces changements sur leur développement pourront être mieux comprises au fur et à mesure que les données longitudinales annuelles seront analysées. La poursuite de l'enquête permettra d'examiner, entre autres choses, comment des facteurs tels que le fonctionnement de la famille, le statut socioéconomique du ménage ou encore l'implication du parent non gardien influencent la santé et le bien-être des enfants, au-delà de la structure familiale en tant que telle.

### 3.2 Les ménages à « père absent »

Même si la majorité des enfants issus d'une famille désunie sont confiés à la garde de leur mère, nombre d'entre eux sont appelés à circuler entre les foyers de leurs deux parents. Ce contexte de mutations familiales nous force à revoir l'approche privilégiée dans la plupart des enquêtes à grande échelle centrées exclusivement sur les membres du ménage ou l'unité résidentielle enquêtée. Pour décrire la réalité des enfants issus d'une famille éclatée, la prise en compte de plus d'un ménage s'avère alors nécessaire.

Dans les enquêtes de population, un des moyens pour rendre compte du contexte de vie des enfants issus d'une union rompue est de recueillir l'information sur le parent non résident par le biais du parent répondant (renseignements fournis par un tiers). Plusieurs études ont souligné toutefois les lacunes de cette approche en raison de la divergence des données recueillies auprès des deux parents séparés sur des sujets tels que l'implication du parent non gardien auprès des enfants ou le niveau de soutien financier offert (Braver et autres, 1991; Schaeffer et autres, 1991). Idéalement, des efforts doivent donc être consentis afin de recueillir des informations auprès du parent non résident.

L'ÉLDEQ 1998-2002 collige précisément certaines informations sur le parent biologique absent du ménage afin de mieux cerner son rôle dans la vie de l'enfant. Pour le volet 1998 de l'ÉLDEQ, trois instruments ont été utilisés à cette fin. Le premier est la section « Parent biologique absent » du questionnaire informatisé rempli par l'intervieweuse (QIRI) qui permet d'obtenir, par procuration auprès de la mère, certaines caractéristiques sociodémographiques du parent (ex. : âge, niveau de scolarité, situation sur le marché du travail). Le second, le questionnaire autoadministré de la mère (QAAM) (section VI : « À propos du père biologique de votre bébé »), permet d'obtenir, également par procuration auprès de la mère, des informations sur l'implication du père absent du ménage (contacts

---

12. À noter toutefois que les données ne permettent pas de qualifier les contacts que l'enfant entretient avec ce réseau extrarésidentiel. Pour un portrait détaillé de l'environnement familial du nourrisson à la naissance, voir le numéro 11 de la présente collection.

avec l'enfant, soutien financier) ainsi que sur les antécédents du père (certains comportements antisociaux manifestés durant l'enfance, l'adolescence ou la vie adulte). Une section sur les antécédents relatifs à la famille et à la garde légale de l'enfant (QIRI) vise par ailleurs à recueillir auprès de la PCM les renseignements détaillés sur l'histoire familiale et conjugale des parents. Grâce aux données de cette section on peut savoir, par exemple, si les parents qui n'habitaient pas ensemble au moment de la naissance de l'enfant cible entretenaient une relation suivie et identifier les changements intervenus au niveau de la garde de l'enfant depuis lors. Enfin, on fait parvenir par la poste aux pères dont on a obtenu les coordonnées un questionnaire autoadministré (QAAP)<sup>13</sup>. Les thèmes abordés dans le QAAP du volet 1998 sont la perception du tempérament de l'enfant, la relation père/enfant, le bien-être psychologique et les antécédents du père. Au volet 1999, des questions sur l'implication auprès de l'enfant sont également posées aux pères non résidents.

Les données pondérées recueillies au volet 1998 de l'ÉLDEQ révèlent que 9 % (n = 208)<sup>14</sup> des enfants ne vivaient pas, vers l'âge de 5 mois, avec leur père biologique dans le ménage visité. Cette définition de ménage à « père absent » est strictement basée sur la notion de lieu de résidence habituel et ne fournit aucune indication sur l'implication affective et financière du père vis-à-vis de l'enfant. Encore plus, elle ne préjuge en rien de la situation conjugale des parents qui peuvent entretenir une relation de « couple non cohabitant », un aspect qui sera documenté dans les volets ultérieurs de l'enquête. Entre-temps, les données du volet 1998 indiquent que la proportion de pères « absents » est nettement plus élevée que celle des pères « inconnus » ou « non déclarés ». Ainsi, à la question « Est-ce que le nom du père de... figure sur le certificat de naissance? », 3,3 % seulement des répondantes de l'ÉLDEQ ont répondu « non ».

---

13. L'intervieweuse demandait à la mère biologique les coordonnées du père biologique absent seulement si celui-ci avait un contact avec l'enfant au moins une fois par mois. Au total, 98 mères ont indiqué que le père avait un contact au moins une fois par mois avec l'enfant alors que celui-ci était âgé d'environ 5 mois; 3 mères additionnelles ont également fourni les coordonnées même si le père ne répondait pas à cette condition. Moins de la moitié des questionnaires (QAAP) adressés aux pères non gardiens ont toutefois été retournés pour un taux de réponse de 46 %.

14. Parmi ces 208 ménages, 2 sont des familles d'accueil où le père et la mère biologiques de l'enfant cible sont absents du ménage.

Certaines caractéristiques des pères non résidents sont exposées ici. En raison des taux de non-réponse partielle plus élevés obtenus pour cette composante de l'enquête et parce que les pères pour lesquels on dispose de renseignements semblent différer des autres pères absents du ménage, les données n'ont pas été pondérées et sont présentées seulement dans le but de décrire l'échantillon en présence (voir encadré). Certaines tendances peuvent néanmoins être dégagées.

La moyenne d'âge chez les pères non résidents pour lesquels on dispose de cette information (n = 113) s'établit à 28,8 ans : 7 % avaient moins de 20 ans tandis que 19 % avaient 35 ans et plus. Environ un père sur trois (34 %) n'avait pas dépassé le niveau d'études secondaires<sup>15</sup>. Environ 8 pères sur 10 (82 %) avaient travaillé contre rémunération au cours des 12 mois précédant l'enquête et un pourcentage inférieur des pères (71 %) travaillaient au moment de l'enquête. Malheureusement, on ne dispose pas de données tirées d'enquêtes à grande échelle qui permettraient de situer cet échantillon dans l'univers plus large des pères « absents ».

---

15. En fait, plus d'un père « absent » sur deux de l'échantillon ne possédait pas de diplôme d'études secondaires; une fraction d'entre eux avait toutefois poursuivi des études postsecondaires.

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

### RENSEIGNEMENTS SOCIODÉMOGRAPHIQUES CONCERNANT LE PARENT BIOLOGIQUE ABSENT DU MÉNAGE

Les répondants et répondantes vivant dans des ménages dans lesquels l'un ou l'autre parent biologique est absent ont été invités à répondre à un questionnaire afin d'identifier les caractéristiques sociodémographiques du parent non gardien telles que l'âge, le niveau de scolarité complété et la situation sur le marché du travail. Comme pour d'autres données recueillies dans la présente enquête, en particulier les renseignements fournis par procuration par une tierce personne, les renseignements obtenus sur le parent absent du ménage peuvent être entachés de certaines erreurs; on ne dispose pas d'informations pour évaluer le biais de mesure présent dans les données sociodémographiques recueillies.

Parmi les 178 mères biologiques (les deux familles d'accueil sont ici exclues) ne résidant pas avec le père biologique, 130 ont fourni certains renseignements sociodémographiques sur le père pour un taux de réponse de 73 %. Les pères biologiques pour lesquels on ne dispose pas de renseignements sociodémographiques présentent un profil très particulier; il s'agit dans la grande majorité des cas de pères « inconnus », c'est-à-dire de pères dont l'identité n'a pas été indiquée sur le certificat de naissance (95 % c. 26 % pour les autres pères non résidents pour lesquels on a des renseignements<sup>16</sup>), qui ont peu de contacts (contacts occasionnels) ou pas de contact du tout avec l'enfant (83 % c. 29 %) et qui ne fournissent pas de soutien financier pour l'enfant (100 % c. 49 % chez les pères pour lesquels on dispose de certaines informations) (données non pondérées). Par contre, la proportion de parents qui vivaient ensemble au moment de la naissance (17 %) est similaire chez les deux groupes. À première vue, la propension des mères à fournir des renseignements sur le père biologique n'est pas étrangère au niveau d'implication du père auprès de l'enfant. Dans le cas de la présente enquête, le fait que la rupture du couple soit relativement récente - avec ce que cela peut impliquer de tensions pour certains ex-conjoints - ajoute sans doute à la difficulté d'obtenir des renseignements sur le parent non gardien et, on peut le penser, auprès de celui-ci (voir la note 13).

Par ailleurs, parmi les pères pour lesquels on dispose de renseignements (n = 123), près de 4 sur 10 avaient des contacts (ex. : garde, visites, téléphones à la mère) avec l'enfant, soit à tous les jours, soit plusieurs fois par semaine et une proportion semblable (39 %) fournissait un soutien financier pour l'enfant. Fait à souligner, à l'instar d'autres études réalisées sur le sujet (Veum, 1993), la proportion de pères fournissant un soutien financier a tendance à

augmenter avec la fréquence des contacts avec l'enfant. Plus de 6 pères sur 10 (63 %) ayant des contacts avec l'enfant de façon mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne contribuaient ainsi à ses besoins alors qu'une très faible proportion de pères n'ayant pas de contacts ou entretenant des contacts occasionnels avec l'enfant (6 %) (n = 3/52) agissaient de la sorte. Étant basées sur de petits effectifs non pondérés, ces estimations visent uniquement à décrire

---

16. La question à savoir si le nom du père apparaît sur le certificat de naissance ne s'adressait qu'aux parents qui ne vivaient pas ensemble à la naissance. On suppose donc que, dans le cas où les parents vivaient ensemble, le nom du père est nécessairement présent sur le certificat de naissance.

l'échantillon à l'étude et doivent, rappelons-le, être considérées à titre indicatif seulement. Certaines des tendances observées pourront être confirmées ou non dans les volets subséquents de l'enquête.

### 3.3 Les frères et sœurs

La présence de frères et sœurs constitue une dimension importante de l'environnement familial des enfants. Être enfant unique, naître l'aîné ou le dernier de la famille, avoir un seul ou plusieurs frères et sœurs, grandir avec des enfants du même groupe d'âge influencent considérablement le cadre de vie familial des enfants et, par conséquent, leur développement. Les attentes et les comportements des parents à leur égard risquent de différer également selon la composition de la fratrie.

Il convient de souligner ici que les données portent principalement sur des jeunes familles et qu'une proportion d'entre elles n'ont pas encore complété leur cycle de formation. Ainsi, une certaine fraction des nourrissons verront éventuellement des frères ou sœurs cadets s'ajouter au noyau familial existant. Les données ne tracent donc pas un portrait de la taille de la famille dans laquelle grandira le nourrisson; elles permettent à tout le moins d'avoir une idée du nombre de frères ou sœurs aînés présents dans le ménage au moment de l'enquête, lorsque les nourrissons étaient âgés d'environ 5 mois<sup>17</sup>.

Comme l'indiquent les données présentées au tableau 3.2, tous types de familles confondus, environ 4 nourrissons sur 10 n'ont ni frère ni sœur résidant dans le ménage au moment de l'enquête. Par ailleurs, 6 % des enfants vivent dans des familles nombreuses, c'est-à-dire entourés d'au moins trois frères ou sœurs. La composition de la fratrie est étroitement liée à la situation familiale. La proportion d'enfants uniques est ainsi un peu plus élevée dans les familles dirigées par une mère seule (53%) que dans les familles biparentales

(41 %). À l'inverse, les enfants en famille recomposée ont des fratries plus nombreuses : près de la moitié (49 %) des enfants vivant en famille recomposée avaient au moins deux frères ou sœurs au moment de l'enquête contre 18% de l'ensemble des familles (données non présentées).

Tableau 3.2  
**Répartition des nourrissons selon le nombre de frères ou sœurs vivant habituellement dans le ménage<sup>1</sup>, 1998**

	n	%
Aucun frère ou sœur	926	41,7
1 frère ou sœur	889	40,0
2 frères ou sœurs	273	12,2
3 et plus	135	6,1
<b>Total</b>	<b>2 223</b>	<b>100,0</b>

1. Le nombre de frères et sœurs du nourrisson inclut les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et les demi-sœurs, les frères et sœurs par alliance, les frères et sœurs adoptés et les frères et sœurs en famille d'accueil vivant habituellement dans le ménage.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Le tableau 3.3 présente la répartition des nourrissons selon l'âge de la fratrie. Comme on peut le voir, parmi les enfants qui avaient *au moins un frère ou une sœur*, plus de 8 enfants sur 10 partagent leur environnement familial avec des frères ou sœurs d'âge préscolaire (moins de 6 ans); dans la majorité des cas (67 %), ces enfants sont les aînés de la famille. Parmi les enfants ayant une fratrie, près d'un enfant sur six (16 %) n'a pas de fratrie d'âge préscolaire mais au moins un frère ou une sœur âgés de 6 à 11 ans. Enfin, seulement 3 % des enfants résident uniquement avec une fratrie plus âgée, soit au moins un grand frère ou une grande sœur de 12 ans et plus. Partager son environnement familial avec un frère ou une sœur rapprochés en ce qui concerne l'âge (âgés de moins de 3 ans) est le lot de 35 % des enfants ayant des frères ou sœurs (soit 28 % + 7 %) et d'un nourrisson sur cinq visé par l'enquête (soit 17 % + 4 %).

Selon les données du volet 1998 de l'ÉLDEQ, la composition de la fratrie est intimement liée à l'histoire conjugale des parents; les enfants vivant en famille recomposée ont des fratries où les écarts d'âge sont plus grands : 30 % des enfants vivant en famille recomposée ont au moins un frère ou une sœur de 12 ans ou plus (c. 10 % dans

17. Établi à partir de la grille des liens entre les membres du ménage tirée du QIRI, ce nombre ne tient compte que de la fratrie dont le lieu de résidence habituel est le foyer enquêté. Par conséquent, les frères et sœurs dont le lieu de résidence habituel est ailleurs et qui ne vivaient pas dans le foyer au moment de l'enquête, selon les déclarations fournies par la PCM, ne sont pas considérés dans la fratrie. La plupart de ces « omissions » concernent des enfants issus d'une union antérieure du père qui ne vivent pas à temps plein dans le ménage (voir la section 3.1).

les familles monoparentales et environ 2 %<sup>18</sup> seulement dans les familles biparentales intactes). Quant aux enfants rapprochés en ce qui concerne l'âge, c'est-à-dire les nourrissons ayant au moins un frère ou une sœur de moins de 3 ans, ils ont tendance à appartenir plus souvent à des familles biparentales - intactes ou recomposées - , qu'à des familles monoparentales (environ 25 % c. 13 %;  $p < 0,05$ ) (données non présentées). Étant donné les petits effectifs en présence, les estimations pour les familles monoparentales doivent toutefois être considérées à titre indicatif seulement.

Tableau 3.3

**Répartition des nourrissons selon l'âge des frères ou sœurs vivant habituellement dans le ménage, 1998**

	Ensemble des nourrissons	Nourrissons ayant des frères ou sœurs
	%	
<b>Aucun frère ou sœur</b>	<b>41,7</b>	<b>--</b>
Tous, moins de 6 ans	39,2	67,2
Tous, moins de 3 ans	16,5	28,2
Tous, 3 à 5 ans	18,8	32,2
Moins de 3 ans et 3 à 5 ans	4,0	6,8
J. moins de 6 ans, A. de 6 à 11 ans	5,8	10,0
J. moins de 6 ans, A. 12 ans et plus	2,3*	3,8*
<b>Sous-total, J. moins de 6 ans</b>	<b>47,3</b>	<b>81,0</b>
Tous, 6 à 11 ans	7,4	12,7
J. 6 à 11 ans et 12 ans et plus	1,8*	3,1*
<b>Sous-total, J. 6 à 11 ans</b>	<b>9,2</b>	<b>15,8</b>
<b>J. 12 ans et plus</b>	<b>1,8*</b>	<b>3,2</b>

Note : J. = plus jeune; A. = aîné(e).

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Les nourrissons vivant entourés de frères ou sœurs ont des parents déjà expérimentés et ils joueront sans doute un rôle fort différent au sein de leur famille que les enfants uniques ou les premiers-nés de leur famille. On peut s'attendre à ce que la proportion de nourrissons qui n'ont ni frère ni sœur diminue au fur et à mesure que les familles compléteront leur cycle de formation. Vraisemblablement, une minorité

de nourrissons auront toutefois plus d'un frère ou d'une sœur. En effet, si les tendances observées en 1998 se maintiennent dans l'avenir, le tiers seulement des mères de deux enfants en auraient un troisième (Thibault, 1999)<sup>19</sup>.

18. Compte tenu des faibles effectifs observés, cette estimation doit être considérée avec prudence.

19. À noter qu'une question sur les intentions en matière de fécondité est adressée aux mères au volet 1999 de l'ÉLDEQ (enfants de 17 mois).



## 4. Âge des parents

Les caractéristiques sociodémographiques des parents sont d'intérêt parce qu'elles sont reconnues comme des déterminants de l'état de santé et de bien-être des enfants et qu'elles sont des indicateurs des conditions de vie de la famille. L'âge des parents représente un facteur important pour le développement des enfants dans la mesure où le niveau de scolarité, le revenu et l'expérience de travail des jeunes parents, notamment ceux des mères seules, diffèrent généralement de ceux des parents plus âgés (Ross et autres, 1996). Par ailleurs, au Canada, le taux d'insuffisance de poids à la naissance serait plus élevé pour les mères adolescentes que pour celles âgées de 20 à 34 ans (Ng et Wilkins, 1994), en partie à cause de leurs habitudes de vie différentes durant la grossesse. À l'autre extrémité de l'échelle des âges, une première maternité tardive (35 ans et plus) augmenterait également les risques de certains effets négatifs autant sur la santé et le bien-être de la mère que de l'enfant (pour une revue, voir McNab et autres, 1997).

Selon l'ÉLDEQ, l'âge moyen des mères et des pères des nourrissons au moment de l'enquête était respectivement de 28,8 ans et de 31,9 ans (données non présentées). Comme on peut le voir au tableau 4.1, environ 3 % des enfants cibles vivent avec des mères adolescentes, c'est-à-dire des mères âgées de moins de 20 ans. La majorité des nourrissons cohabitent avec leur mère (63 %) ou leur père (61 %) âgés de 25 à 34 ans. Par ailleurs, près d'un bébé sur sept (14 %) vit avec une mère âgée de 35 ans ou plus et trois sur dix avec un père âgé de 35 ans ou plus. Les mères de famille monoparentale sont relativement plus nombreuses parmi les mères adolescentes : près de la moitié (47 %) des mères âgées de moins de 20 ans vivaient sans conjoint au moment de l'enquête contre 10 % des mères de 35 ans ou plus (données non présentées). Enfin, si la proportion de naissances de premier rang tend à diminuer au fur et à mesure que l'âge des mères augmente, on note une fraction non négligeable de naissances de premier rang chez les mères plus âgées : le quart des nourrissons nés de mères de 35 ans ou plus étaient des premiers-nés et ces enfants représentaient 8 % des naissances de premier rang (données non présentées).

Tableau 4.1  
Répartition des nourrissons selon le groupe d'âge des parents au moment de l'enquête, 1998

	Mère		Père <sup>1</sup>	
	n	%	n	%
Moins de 20 ans	74	3,3	10	0,5**
20-24 ans	440	19,8	163	8,0
25-29 ans	678	30,5	545	27,0
30-34 ans	723	32,6	693	34,3
35-39 ans	253	11,4	438	21,7
40 ans et plus	54	2,4*	172	8,5
<b>Total</b>	<b>2 222</b>	<b>100,0</b>	<b>2 021</b>	<b>100,0</b>

1. Père biologique ou conjoint vivant avec la mère au moment de l'enquête.  
\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.  
\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, ÉLDEQ 1998-2002.

Selon plusieurs études, l'âge auquel les mères ont leur premier enfant et, en particulier, une première maternité à l'adolescence, jouent un rôle clé dans les trajectoires familiale, professionnelle et économique ultérieures qu'elles connaissent. L'entrée précoce dans la vie parentale serait associée à une mobilité conjugale accrue (Desrosiers et Le Bourdais, 1991; Desrosiers et autres, 1995; Martin et Bumpass, 1989) et comporterait des coûts sociaux élevés : interruption de la scolarité pour la mère, recours à l'aide sociale pour les deux tiers des mères de moins de 20 ans, etc. (Charbonneau et autres, 1989). L'ÉLDEQ a recueilli l'information sur l'âge des mères à la première naissance. Pour les enfants de premier rang, le début de la carrière maternelle coïncide évidemment, à quelques mois près, au moment de la tenue de l'enquête. L'histoire reproductive des mères des autres enfants peut, par contre, avoir débuté bien avant selon le nombre et l'espacement des naissances antérieures. À cet égard, les données révèlent que 11 % des mères des nourrissons sont devenues mères pour la première fois avant l'âge de 20 ans; la proportion de femmes devenues mères à l'adolescence est ainsi nettement plus élevée que ne le laisse entrevoir le portrait dressé à l'enquête (3 %). À l'opposé, près d'un nourrisson sur quatre (23 %) est né d'une mère ayant accédé à la maternité pour la première fois à l'âge de 30 ans ou plus. L'âge moyen au premier enfant est moins élevé dans les familles « non traditionnelles »; il s'établissait à 22,3 ans pour les mères

élevant le nourrisson sans conjoint contre 23,3 ans pour les mères vivant en famille recomposée et à 26,4 ans pour celles appartenant à une famille biparentale intacte dans laquelle tous les enfants sont issus du couple actuel (données non présentées). Ces résultats témoignent en partie, à leur façon, de l'imbrication étroite entre histoire reproductive et histoire conjugale.

## 5. Appartenance ethnoculturelle

---

Le paysage culturel du Québec a considérablement changé au cours des dernières décennies. Les enfants de l'ÉLDEQ, particulièrement ceux qui grandiront dans des centres urbains, seront beaucoup plus susceptibles de côtoyer des personnes au profil culturel et linguistique varié que ceux qui y ont grandi 20 ans plus tôt.

L'influence de l'immigration ou de l'appartenance ethnoculturelle sur la santé et le développement des enfants est assez complexe. Les études qui ont été menées sur le sujet obtiennent des résultats plus ou moins convergents. Certaines recherches effectuées au cours des années 80 révèlent que les enfants issus de minorités ethnoculturelles immigrées présentent des risques plus élevés d'inadaptation sociale et scolaire que les enfants québécois de souche (pour une revue, voir Terrisse et autres, 1994).

D'autres études révèlent par contre que les enfants immigrants sont en aussi bonne santé que les enfants canadiens de naissance. Comparativement aux seconds, les premiers seraient par ailleurs moins susceptibles d'afficher des troubles de conduite (Tremblay et Baillargeon, 1984), de l'hyperactivité ou des problèmes affectifs et leur rendement à l'école serait supérieur (Beiser et autres, 1998). La comparaison de ces résultats apparemment divergents commande la prudence car ces études ont tendance à mêler des situations fort différentes. Une partie des écarts observés peut être attribuée, par exemple, à l'hétérogénéité des populations comparées. En effet, comme les enfants québécois dits « de souche », les enfants issus de minorités ethnoculturelles immigrées ne forment pas un groupe homogène. Outre le pays de provenance, la durée de résidence revêt une importance non négligeable, une partie des différences observées au chapitre des habitudes de vie, de l'état de santé et du recours aux réseaux de soutien formel et informel ayant tendance à s'atténuer au fur et à mesure que la durée de résidence au Canada s'allonge (Kobayashi et autres, 1998).

L'ÉLDEQ a recueilli des renseignements permettant d'établir l'appartenance ethnoculturelle pour la PCM et son conjoint ou sa conjointe : la première langue apprise, les langues parlées, l'origine ethnique, le statut d'immigration, le lieu de naissance, etc. Pour le nourrisson, seule l'origine ethnique a été colligée à 5 mois. Les caractéristiques présentées ici sont le statut d'immigrant des parents et leur durée de résidence au Canada, l'origine ethnique du

nourrisson, ainsi que les langues parlées à la maison. Il est important de rappeler ici que tous les enfants de l'ÉLDEQ sont nés au Québec.

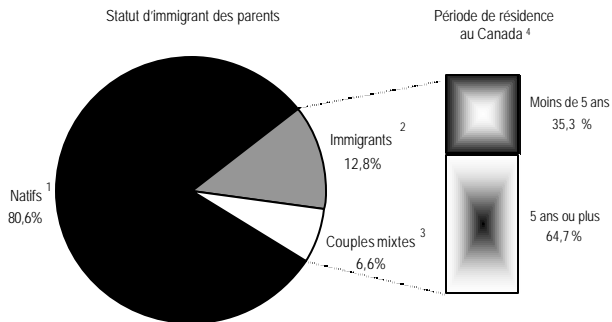
Comme on peut le voir à la figure 5.1, 8 nourrissons sur 10 ont des parents nés au Canada peu importe leur origine ethnique; 13 % vivent exclusivement avec des parents immigrants tandis que 7 % des enfants sont issus d'un couple « mixte » (un parent immigrant, l'autre natif du Canada). Chez les enfants de parents immigrants (un ou les deux parents), plus d'un sur trois vit avec un parent qui a immigré au pays pour la première fois il y a moins de 5 ans<sup>20</sup>. Soulignons par ailleurs que parmi les parents immigrants, la majorité (près de 8 mères ou pères sur 10) sont d'origine autre qu'européenne (données non présentées)<sup>21</sup>. Cette proportion élevée reflète l'important changement qui s'est produit dans la provenance des immigrants depuis les années 60, avec l'arrivée d'un nombre croissant de personnes venant de pays non européens (Chen et autres, 1996).

---

20. En ce qui concerne la durée de résidence, on dispose d'une approximation correspondant au nombre d'années écoulées depuis que la personne a immigré au Canada pour la première fois. À noter qu'environ 1 % seulement des pères ou mères de l'ÉLDEQ (soit environ 8 % des parents immigrants) n'étaient pas immigrants reçus.

21. À cause des petits effectifs et par souci de concision, deux groupes seulement ont été distingués parmi les parents immigrants. Les immigrants européens sont les personnes dont le lieu de naissance est situé aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Europe alors que les immigrants non européens sont toutes les personnes dont le lieu de naissance se trouve dans tout autre pays. La distinction entre les deux groupes est basée sur une étude de Chen et autres (1996). Pour justifier ce regroupement, les auteurs mentionnent que les immigrants européens possèdent, comparativement aux autres immigrants, des antécédents culturels et des modes de vie qui s'apparentent davantage à ceux de la population née au Canada. Selon Chen et autres (1996), tant l'état de santé que les besoins en soins de santé de ces deux grands groupes d'immigrants (Européens et Non-Européens) diffèrent.

Figure 5.1  
**Répartition des nourrissons selon le statut d'immigrant des parents et la période de résidence, 1998**



1. Les deux conjoints ou le parent seul nés au Canada.
2. Les deux conjoints ou le parent seul nés à l'étranger.
3. Un conjoint natif du Canada, l'autre immigrant. Par définition, cette catégorie comprend des enfants vivant en famille biparentale seulement.
4. Nombre d'années écoulées depuis la première immigration au Canada. La catégorie « Moins de 5 ans » comprend les familles dans lesquelles au moins un parent est au pays depuis moins de 5 ans.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Les données sur l'origine ethnique des nourrissons incluent les enfants dont les parents ont déclaré une seule origine ethnique et ceux qui en ont indiqué plusieurs. Soulignons ici que l'origine ethnique est évaluée à l'aide de la question suivante : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de... appartiennent-ils? ». Les données obtenues de la PCM sont donc fonction de l'interprétation qu'elle donne au terme « ancêtres ». Par exemple, certains enfants issus de parents francophones de souche québécoise peuvent être considérés par leurs parents comme étant d'origine canadienne (française) et d'autres, d'ascendance française.

Comme on peut le constater au tableau 5.1, plus des deux tiers des nourrissons sont d'ascendance canadienne. Le deuxième groupe le plus important est formé des enfants d'ascendance française : 3 PCM sur 10 ont indiqué la France comme étant au moins un de leur pays d'origine. Environ un enfant sur dix est d'ascendance « européenne » (autre que française ou britannique) et un pourcentage légèrement plus faible (7 %) est d'origine britannique. Les autres origines déclarées regroupent chacune moins de 5 % des nourrissons : ancêtres africains ou haïtiens (4 %), ancêtres amérindiens (3 %) ou encore origine « Hispanophones des

Amériques » (2,2 %) ou « Arabophones du Maghreb et du Moyen-Orient » (2,1 %). Le pourcentage d'enfants dont les parents ont indiqué des origines autres que celles mentionnées demeure passablement élevé : environ un nourrisson sur huit (13 %) appartient à ce groupe. Au total, c'est 18 % des enfants qui ne seraient pas issus de l'un ou l'autre des groupes ethnoculturels « majoritaires » (canadien, français ou britannique) (données non présentées).

Tableau 5.1  
**Répartition des nourrissons selon leur origine ethnique, 1998**

	n	% <sup>1</sup>
Canadienne	1 493	67,7
Française	678	30,7
Européenne <sup>2</sup>	232	10,5
Britannique <sup>3</sup>	164	7,4
Africaine/Haïtienne	78	3,5
Amérindienne	62	2,8
Hispanophones des Amériques	48	2,2*
Arabe (Maghreb/Moyen-Orient)	47	2,1*
Autres <sup>4</sup>	295	13,4

1. Les pourcentages sont basés sur 2 206 nourrissons pour lesquels l'information est disponible. **Le total est supérieur à 100 % car certains répondants peuvent déclarer plus d'une origine ethnique.**
  2. Inclut les origines hollandaise, allemande, italienne, juive, polonaise, portugaise, ukrainienne et espagnole.
  3. Inclut les origines anglaise, écossaise et irlandaise.
  4. Inclut les origines « Chinoise ou Sud asiatique », « Métis » et « Inuit/Esquimau » qui représentent chacune respectivement 1,5 % ou moins des origines ethniques déclarées ainsi que la catégorie « Autres origines ».
- \* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Les renseignements fournis par la PCM sur les langues parlées le plus souvent à la maison apportent un autre éclairage à la communauté culturelle d'appartenance du nourrisson. Comme l'indiquent les données figurant au tableau 5.2, 8 % des enfants vivent avec des parents parlant le plus souvent uniquement une langue autre que le français ou l'anglais à la maison.

Tableau 5.2

**Répartition des nourrissons selon la langue parlée le plus souvent à la maison par les parents ou par le parent seul, 1998**

	n	%
Français seulement	1 669	75,2
Anglais seulement	224	10,1
Ni français ni anglais	179	8,1
Français et anglais seulement	71	3,2
Français ou anglais et une autre langue	76	3,4
<b>Total</b>	<b>2 219</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

On observe une concentration nettement plus forte de nourrissons issus de parents ne parlant (le plus souvent) aucune des deux langues majoritaires dans l'Île de Montréal : 23 % des nourrissons résidant dans cette région font partie de cette catégorie et ces enfants comptent pour 79 % des nourrissons dont les parents ne parlent ni le français ni l'anglais à la maison (données non présentées).

En fait, la lecture du tableau 5.2 révèle que trois nourrissons sur quatre vivent dans un foyer où seul le français (la langue officielle du Québec) est le plus souvent parlé alors que 18 % des nourrissons ne sont pas ou peu exposés à cette langue dans leur environnement familial<sup>22</sup>. À moyen terme, il serait intéressant de voir si les langues auxquelles sont exposés les nourrissons ou encore le fait d'apprendre plus d'une langue durant la petite enfance jouent un rôle dans l'adaptation sociale et scolaire ultérieure des enfants. Enfin, bien que l'ÉLDEQ n'ait pas été conçue pour l'analyse fouillée des liens entre l'appartenance ethnoculturelle et le développement de l'enfant, les informations colligées au fil des années permettront d'apporter un éclairage quant à l'influence des caractéristiques culturelles décrites précédemment sur les pratiques parentales, le recours aux services et d'autres facettes de l'environnement au sein duquel grandissent les enfants.

22. Soit 8 % des enfants dont la langue le plus souvent parlée à la maison est ni le français ni l'anglais auxquels s'ajoutent 10 % des enfants pour lesquels l'anglais est la principale langue utilisée à la maison.



## 6. Les caractéristiques socioéconomiques des familles

La scolarité est une composante clé du statut socioéconomique des individus. Règle générale, les personnes dont le niveau de scolarité est plus élevé ont de meilleures chances d'obtenir un emploi plus rémunérateur, notamment dans le contexte de mutations sociale et économique rapides dans lequel sont nés les enfants de l'ÉLDEQ. De nombreuses études révèlent par ailleurs qu'il existe un lien étroit entre le niveau de scolarité de la mère et les aptitudes cognitives (Lefebvre et Merrigan, 1998) ou le rendement scolaire chez l'enfant (Haveman et Wolfe, 1995), indépendamment d'autres facteurs de risque. Par ailleurs, bien que scolarité et revenu soient étroitement liés, certaines études révèlent que ces facteurs exercent chacun un effet distinct sur la santé; par exemple, on a observé que les personnes plus scolarisées ont une meilleure santé, peu importe leur revenu et leurs habitudes de vie et que la scolarité atténuerait certains effets de la pauvreté (Ferland et Paquet, 1995). Outre la scolarité et le revenu, l'activité professionnelle des parents représente également une facette importante des conditions de vie que connaissent les jeunes familles. Cette section présente tour à tour différents indicateurs du statut socioéconomique des familles des nourrissons en lien avec leur situation familiale au moment de l'enquête.

### 6.1 La scolarité

Selon les données présentées au tableau 6.1, un peu plus d'un parent sur six, père ou mère, ne possède pas de diplôme d'études secondaires. À l'opposé, un parent sur quatre a obtenu un diplôme universitaire. L'apparente similitude observée au chapitre de la scolarité chez les pères et les mères des nourrissons (tous types de familles confondus) camoufle l'hétérogamie des couples; en effet, 6 nourrissons sur 10 issus de famille biparentale ont des parents ayant complété des niveaux de scolarité différents (données non présentées). En fait, lorsqu'on combine l'information sur la mère et le père/conjoint, on constate que 11 % des enfants cibles vivent dans des ménages où aucun parent n'a complété d'études secondaires. Le clivage entre les types de familles est toutefois très marqué, les enfants vivant en famille monoparentale étant au moins six fois plus nombreux (44 %) à connaître cette situation comparativement aux nourrissons vivant en famille biparentale (7 %) (données non présentées). Moins scolarisées et, on l'a vu, également souvent plus jeunes, les mères seules sont par contre plus nombreuses à poursuivre des études au moment de l'enquête : 12 % des mères de ménage monoparental

fréquentaient un établissement scolaire au moment de l'enquête contre 7 % des mères de famille biparentale ( $p < 0,05$ ; données non présentées).

Tableau 6.1

#### Répartition des nourrissons selon le niveau de scolarité de la mère et du père, 1998

	Scolarité de la mère		Scolarité du père <sup>1</sup>	
	n	%	n	%
Sans diplôme d'études secondaires	399	17,9	351	17,6
Diplôme d'études secondaires	252	11,4	254	12,7
Certaines études postsecondaires <sup>2</sup>	394	17,8	337	16,9
Diplôme d'études professionnelles ou d'une école de commerce	238	10,7	231	11,5
Diplôme collégial	390	17,6	333	16,6
Diplôme universitaire	546	24,6	494	24,7
<b>Total</b>	<b>2 219</b>	<b>100,0</b>	<b>2 000</b>	<b>100,0</b>

1. Père biologique ou conjoint vivant avec la mère au moment de l'enquête.
2. Parmi ces parents qui ont entrepris des études postsecondaires, 47 mères et 62 pères ont déclaré ne pas avoir de diplôme d'études secondaires.

Source : Institut de la statistique du Québec, ÉLDEQ 1998-2002.

### 6.2 L'activité des parents sur le marché du travail

Le statut d'activité des parents constitue un indicateur clé du bien-être de l'enfant. Le lien entre l'activité professionnelle des parents et le développement de l'enfant peut être direct ou indirect. La participation ou non à l'emploi salarié peut influencer directement l'état de santé physique et mentale des parents, le temps disponible auprès de l'enfant, les pratiques parentales et éducatives, etc. Le statut d'emploi peut également agir indirectement sur l'état de santé et de bien-être des individus dans la mesure où il influence le revenu disponible. D'autre part, pour les parents qui cumulent responsabilités professionnelles et responsabilités familiales, l'inadaptation persistante du marché du travail aux besoins des familles et la rareté des services

de garde adéquats et à faible coût<sup>23</sup> pour les tout-petits peuvent être générateurs de tension. En dépit des changements observés au cours des dernières décennies au chapitre du partage des responsabilités familiales et domestiques, les mères demeurent, encore aujourd'hui, les principales responsables du soin et de l'éducation des enfants et sont particulièrement exposées au stress généré par le « double emploi » (Fast et Frederick, 1996). Au Québec, en 1997, 56,5 % des mères d'enfants de moins de 3 ans occupaient un emploi et 39,7 % des mères d'enfants de cet âge travaillaient à temps plein (Conseil de la famille et de l'enfance et autres, 1999).

Malgré certaines difficultés inhérentes au fait de concilier travail et responsabilités familiales, dans l'ensemble, les mères qui travaillent à l'extérieur seraient généralement moins stressées et moins déprimées que les mères qui demeurent à la maison (McKim et autres, 1999; Weitzman et Fitzgerald, 1993) et, tant pour les mères que pour les pères travailleurs, les avantages sur le plan familial ou sur le plan parental du fait de travailler surpasseraient les inconvénients (Royer et autres, 1998). Le fait que la présence en emploi résulte d'un choix plus que d'une contrainte (McKim et autres, 1999), les conditions de travail et, plus particulièrement, l'horaire de travail, le nombre d'heures passées à travailler et le prestige professionnel rendraient compte des variations dans les degrés de stress et de satisfaction chez les parents travailleurs (Livingston et Burley, 1991).

Les données de l'ÉLDEQ 1998-2002 permettent de brosser un portrait assez détaillé de l'activité sur le marché du travail des parents au moment de l'enquête de même qu'au cours des 12 mois l'ayant précédée. La section relative à l'activité sur le marché du travail vise à la fois la PCM et le conjoint/partenaire. Les questions incluses dans cette section portent sur le statut d'activité au moment de l'enquête, le nombre de semaines travaillées au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, le nombre d'heures de travail et l'organisation du travail (travail à horaire rotatif, etc.) pour l'emploi principal exercé au cours de l'année précédente. De plus, une section s'adressant

23. À noter que depuis 1997, des services de garde éducatifs à contribution réduite (5 \$ par jour) et des services de garde éducatifs gratuits pour certaines catégories de familles à faible revenu sont progressivement mis en place au Québec. À terme, soit en septembre 2000, ils s'étendront à tous les enfants d'âge préscolaire, incluant les poupons (ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999). Les enfants de l'ÉLDEQ 1998-2002 et leurs parents connaîtront donc l'avant et l'après de l'entrée en vigueur de ces services (voir section 7).

exclusivement à la mère biologique permet de savoir si la mère est retournée travailler depuis la naissance de l'enfant et de connaître, le cas échéant, l'âge de l'enfant et le nombre d'heures travaillées au moment du retour en emploi. Comme la plupart des mères n'étaient pas au travail au moment de l'enquête, soit parce qu'elles n'étaient pas encore entrées sur le marché du travail ou qu'elles connaissaient une interruption de travail, les conditions de travail des parents ne seront pas abordées en détail ici. Il faudra attendre un prochain volet de l'enquête afin d'explorer plus en détail le profil d'emploi des parents. Les renseignements détaillés recueillis sur le travail des parents pourront aussi être mis en relation avec d'autres données comme celles portant sur la garde de l'enfant également colligées dans l'enquête (voir plus loin).

Entre-temps, les données du volet 1998 de l'ÉLDEQ indiquent que, parmi les nourrissons vivant en famille biparentale, 7 sur 10 ont deux parents qui ont occupé au moins un emploi au cours de l'année précédant l'enquête; dans 4 % des foyers biparentaux, aucun parent n'avait toutefois occupé d'emploi rémunéré au cours de cette même année (tableau 6.2). Comme on peut le voir, la proportion de nourrissons n'ayant aucun parent en emploi est nettement plus élevée dans les familles monoparentales : parmi les mères qui vivaient sans conjoint au moment de la collecte, près de 7 sur 10 n'avaient pas travaillé durant l'année précédente.

Tableau 6.2  
**Répartition des nourrissons selon la situation en emploi des parents au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête et selon le type de familles, 1998**

	Familles biparentales		Familles monoparentales	
	n	%	n	%
Les deux parents en emploi <sup>1</sup>	1 394	69,5	...	...
Un seul parent en emploi <sup>1</sup>	525	26,2 <sup>2</sup>	62	31,4
Aucun parent en emploi	87	4,3	136	68,6
<b>Total</b>	<b>2 006</b>	<b>100,0</b>	<b>198</b>	<b>100,0</b>

1. Parents ayant occupé un emploi à un moment donné au cours des 12 mois précédant l'enquête.
2. Dans 94,2 % des cas il s'agit du père.

Source : Institut de la statistique du Québec, ÉLDEQ 1998-2002.

Selon le volet 1998 de l'ÉLDEQ, 86 % des parents qui n'avaient pas travaillé au cours de la dernière année étaient des mères. Parmi les mères qui n'avaient pas travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête, la quasi-totalité de celles-ci (94 %) ont mentionné que le

« soin de la famille » était leur activité principale au moment de l'enquête. Chez les pères inoccupés, un peu plus du tiers se consacrait au « soin de la famille » (36 %), 3 sur 10 étaient à la recherche d'un emploi et le tiers restant a rapporté une autre activité principale (ex. : études, convalescence ou autres activités) (données non présentées).

Par ailleurs, à la question « Qu'est-ce que vous considérez comme étant votre/sa principale activité en ce moment? », la très grande majorité des mères (85 %) ont répondu prendre soin de la famille; 13 % ont déclaré travailler. À l'inverse, la présence du nourrisson semble peu affecter la présence des pères en emploi, le « soin de la famille » représentant l'activité principale de seulement 6 % des pères lorsque l'enquête a été effectuée (voir tableau 6.3).

Tableau 6.3  
**Répartition des nourrissons selon l'activité principale des parents au moment de l'enquête<sup>1</sup>, 1998**

	Mère		Père <sup>2</sup>	
	n	%	n	%
Soin de la famille	1 880	84,7	126	6,3
Travail rémunéré	72	3,2	1 285	63,7
Soin de la famille et travail rémunéré	212	9,5	406	20,1
Études	46	2,1*	71	3,5
Autres <sup>3</sup>	11	0,5**	129	6,4
<b>Total</b>	<b>2 221</b>	<b>100,0</b>	<b>2 017</b>	<b>100,0</b>

1. Réfère à ce que la PCM considère être la principale activité exercée par la mère ou le conjoint présent au moment de l'enquête.
  2. Père biologique ou conjoint vivant avec la mère au moment de l'enquête.
  3. Comprend la convalescence, la recherche d'un emploi et les autres activités non précisées.
- \* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.  
\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

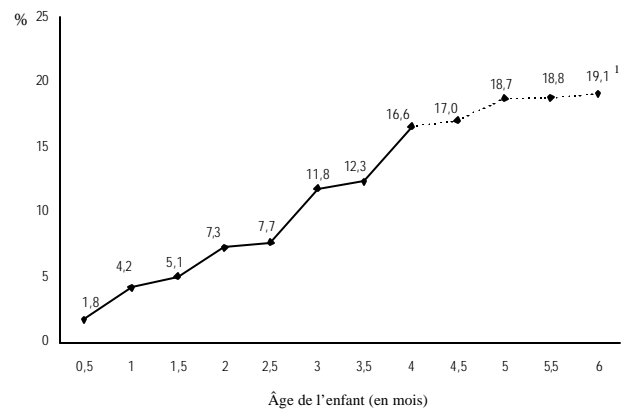
Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

En fait, les proportions de parents qui travaillaient au moment de l'enquête étaient un peu plus élevées que ne laissent entrevoir les données sur l'activité principale déclarée à l'enquête : 17 % des mères et 87 % des pères ou conjoints présents exerçaient un emploi à temps plein ou à temps partiel au moment de l'enquête (excluant les parents en congé parental) (données non présentées). L'écart observé est attribuable au fait que certains parents en emploi ont

mentionné une activité autre que le travail comme étant leur activité principale au moment de l'entrevue.

La figure 6.1 illustre le pourcentage cumulatif de nourrissons dont la mère a commencé ou recommencé à travailler depuis leur naissance, selon l'âge de l'enfant. À 1 mois et demi, 5 % des enfants ont déjà vu leur mère entrer ou retourner sur le marché du travail; ce pourcentage s'élève à plus du double (12 %) lorsque l'enfant a 3 mois et passe à 17 % à 4 mois<sup>24</sup>.

Figure 6.1  
**Pourcentage cumulatif d'enfants dont la mère a travaillé à un moment donné après leur naissance, selon l'âge de l'enfant, 1998**



1. Les pourcentages entre 4 et 6 mois peuvent être légèrement sous-estimés, certains enfants n'ayant pas atteint l'âge considéré au moment de l'enquête.

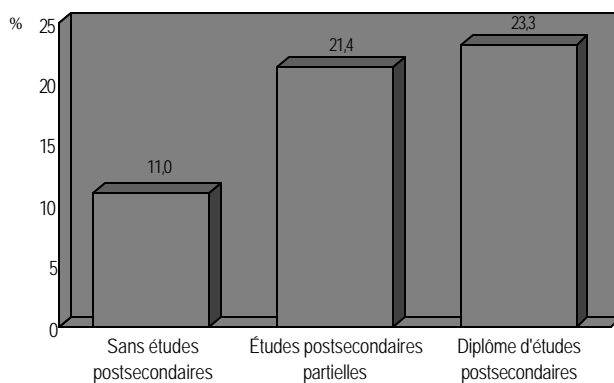
Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

La présence en emploi des mères des nourrissons est fortement associée à la situation conjugale et à leur niveau de scolarité, caractéristiques étroitement liées entre elles (voir section 6.1).

24. Parmi les mères qui n'ont pas travaillé *depuis* la naissance de l'enfant, 60 % de celles-ci ont déclaré avoir occupé un emploi dans les 12 mois précédant l'enquête, et étaient, on le présume, présentes sur le marché du travail *avant* la naissance du bébé (données non présentées). Les données recueillies dans les volets ultérieurs de l'ÉLDEQ 1998-2002 permettront de documenter le moment du retour en emploi de ces mères dont certaines, on peut le penser, bénéficiaient d'un congé parental au moment de l'enquête. On disposera du même type d'informations pour les mères qui n'avaient pas travaillé durant l'année précédant l'enquête auprès des nourrissons de 5 mois.

Comparativement aux mères sans études postsecondaires, les mères qui en ont complété sont ainsi deux fois plus susceptibles d'avoir occupé un emploi depuis la naissance de l'enfant (figure 6.2). Par ailleurs, 21% des mères de famille biparentale contre 8% des mères seules ont connu cette situation ( $p < 0,05$ ; données non présentées). Aucune relation significative n'est relevée entre la présence en emploi des mères et des caractéristiques comme la catégorie socioprofessionnelle, l'âge de la mère et le rang de naissance de l'enfant.

Figure 6.2  
**Proportion de nourrissons dont la mère a travaillé à un moment donné après leur naissance, selon le niveau de scolarité de la mère, 1998**

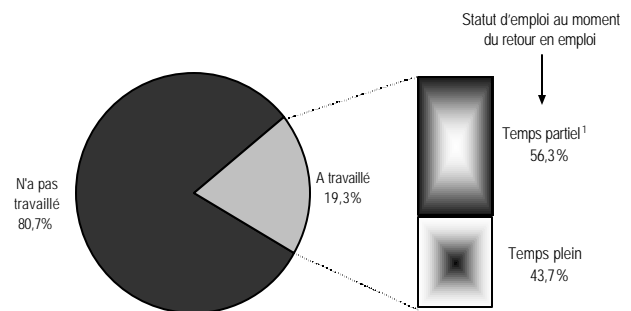


Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

À première vue, on peut penser que la plus faible présence en emploi des mères seules ou faiblement scolarisées est en partie imputable aux coûts d'opportunité liés à l'exercice d'un emploi (ex. : frais de transport et de garde, repas à l'extérieur, perte de revenus de l'aide sociale, etc.). Pour les mères dotées d'un faible capital scolaire et professionnel (faible scolarité, qualifications et expérience professionnelle limitées) et, particulièrement, pour les mères vivant sans conjoint, le fait de rester à la maison pour prendre soin du nourrisson ou encore de poursuivre des études peut s'avérer simplement plus avantageux que l'exercice d'un emploi faiblement rémunéré compte tenu des dépenses qu'il entraîne. À l'inverse, le type de profession exercée par les mères plus scolarisées pourrait aussi intervenir dans leur « décision » de travailler ou favoriser un retour plus rapide sur le marché du travail, dans la mesure où certaines professions offrent des conditions de travail (ex. : congés de maternité, sécurité d'emploi, etc.), des horaires et une organisation du travail plus adaptés à la vie familiale (Villeneuve-Gokalp, 1989).

Les données de l'ÉLDEQ permettent de connaître le nombre d'heures par semaine travaillées par les mères lors de leur première entrée ou de leur retour en emploi après la naissance de l'enfant. Comme l'illustre la figure 6.3, parmi les mères retournées au travail, plus de la moitié de celles-ci exercent un emploi à temps partiel au moment de leur retour sur le marché du travail. On peut penser que le recours au temps partiel résulte d'un choix que font les mères comme stratégie d'aménagement de leur temps de travail salarié et domestique, stratégie qui peut, dans certains cas, avoir été mise en place avant la naissance du nourrisson. Pour une proportion non négligeable de mères de jeunes enfants, le recours au temps partiel résulterait cependant d'une contrainte, les mères accédant à cette forme d'emploi à défaut de mieux (Desrosiers et Le Bourdais, 1991). Dans la présente étude, les raisons motivant le recours au temps partiel chez les mères seront documentées à partir du volet 2000 (enfants de 29 mois).

Figure 6.3  
**Travail des mères après la naissance du nourrisson, 1998**



1. Moins de 30 heures par semaine.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Pour l'instant, les données suggèrent que le prestige professionnel et les possibilités d'aménagement du temps de travail qu'offrent certaines professions jouent un rôle important dans le type d'emploi exercé (temps plein ou temps partiel) par les mères des nourrissons. De toutes les variables examinées, la catégorie socioprofessionnelle est en effet la seule qui ressort comme étant significativement liée au nombre d'heures travaillées, les mères qui sont professionnelles ou cadres supérieures étant plus enclines à travailler à temps plein (52 %) que les mères qui sont employées de bureau ou travaillant dans les services (35 %) pour lesquelles le temps partiel est en général plus facilement accessible ( $p < 0,05$ ; données non présentées).

Dans l'ensemble, l'aménagement du temps de travail en réponse aux obligations familiales est encore aujourd'hui, en grande partie, une « affaire de mères » puisque seulement 3,9 % des pères au travail connaissent cette dernière forme d'emploi (données non présentées).

Au premier coup d'oeil, l'arbitrage que font les mères des tout-petits entre famille et travail semble donc étroitement lié à leur statut socioéconomique (scolarité, prestige professionnel) et aux possibilités offertes sur le marché du travail. Les perceptions qu'ont les mères de leur rôle de parent peuvent aussi, bien entendu, infléchir leurs trajectoires d'emploi lorsqu'elles ont de jeunes enfants (McKim et autres, 1999).

Bien que les données du volet 1998 de l'ÉLDEQ ne permettent pas de connaître les aspirations et les préférences des parents en matière d'emploi, elles rendent possible l'exploration des liens entre le travail des mères et les perceptions et les comportements maternels (ex. : sentiment d'efficacité et perception d'impact en tant que parent, surprotection, etc.). D'autres déterminants importants du développement de l'enfant comme le bien-être et l'ajustement social des parents peuvent également être examinés en relation avec le statut d'emploi de la mère et du père (voir, par exemple, le numéro 9 de la présente collection). Soulignons par ailleurs que la satisfaction au travail et certains aspects de la conciliation travail/famille retiendront l'attention dans les volets ultérieurs de l'enquête.

### 6.3 Le revenu

Au Québec, le revenu moyen après impôt des familles, en dollars constants, a diminué légèrement depuis 1981, passant de 42 242 \$ en 1981 à 40 127 \$ en 1996 (Conseil de la famille et de l'enfance et autres, 1999). Par ailleurs, une proportion élevée d'enfants continuent de connaître aujourd'hui des conditions de vie plus difficiles : en 1996, le taux de faible revenu après impôt s'établissait à 18 % (22 % avant impôt) chez les enfants québécois de moins de 18 ans (Institut de la statistique du Québec, 1999). Le recours à des banques alimentaires a également augmenté chez les jeunes familles (Langlois, 1990; MSSS, 1992).

Le fait de grandir dans une famille bénéficiant d'une sécurité financière ne signifie pas, bien sûr, qu'un enfant est à l'abri des difficultés pouvant survenir sur les plans physique, social ou affectif. Cependant, l'insécurité financière constitue une source de stress pour les familles.

Plusieurs recherches révèlent des écarts importants en matière de santé et de bien-être entre les enfants de familles démunies et les enfants mieux nantis; les écarts observés à ce chapitre seraient particulièrement prononcés au tout début de la vie, soit pendant la période périnatale (Colinet-Desrosiers, 1989; House et autres, 1990). Voilà sans doute une des raisons pour lesquelles, au Québec, le développement optimal des jeunes vivant en milieu de pauvreté est au cœur de nombreux programmes, politiques ou interventions préventives. Sur le plan des politiques publiques, le rapport du groupe de travail *Un Québec fou de ses enfants* (ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991), la *Politique de la santé et du bien-être* et la *Politique québécoise de périnatalité de 1992* et, plus récemment, les *Priorités nationales de santé publique 1997-2002* soulignent la nécessité d'intervenir le plus tôt possible afin de prévenir les problèmes de santé et d'adaptation sociale chez les enfants et les familles défavorisés. De nombreuses interventions préventives en milieu de pauvreté telles que *OLO* (œuf, lait, orange), *Naitre égaux - Grandir en santé* et *1,2,3, GO* ont également été mises en place.

Dans le cadre de l'ÉLDEQ 1998-2002, plusieurs facettes de la situation économique du ménage dont fait partie le nourrisson sont documentées : la principale source de revenu, laquelle constitue une indication du niveau de sécurité financière des familles, le niveau de revenu et la perception de la situation financière du ménage par la PCM. Un indicateur du statut socioéconomique du ménage combinant les données sur la scolarité du père et de la mère, le prestige professionnel de ces derniers et le revenu du ménage est également proposé (voir section 6.4).

#### Source de revenu

Le tableau 6.4 brosse un portrait de la principale source de revenu du ménage dans lequel vit le nourrisson. Plus de 8 bébés sur 10 vivent dans des ménages dont le revenu au cours de l'année précédant l'enquête provient principalement d'un emploi salarié ou d'un emploi autonome. Par ailleurs, un peu plus d'un enfant cible sur dix appartient à un ménage pour qui l'aide sociale représente la principale source de soutien financier. Cette proportion atteint toutefois un enfant sur deux chez les nourrissons de mères adolescentes (mères de moins de 20 ans) et 62 % chez ceux élevés par une mère seule (données non présentées).

Tableau 6.4

**Répartition des nourrissons selon la principale source de revenu du ménage, 1998**

	n	%
Salaires et traitements	1 671	76,2
Travail autonome	164	7,5
Aide sociale	254	11,5
Assurance-emploi	41	1,9*
Autres <sup>1</sup>	64	2,9
<b>Total</b>	<b>2 194</b>	<b>100,0</b>

1. La catégorie « Autres » inclut les pensions, les indemnités d'accident de travail, les dividendes et intérêts, les crédits d'impôt pour enfants, les autres prestations versées par les administrations publiques, les revenus de location, les bourses d'études et les autres sources de revenu non précisées.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

## Niveau de revenu

Dans la présente enquête, le revenu déclaré est le revenu avant impôt et retenues, au cours des 12 mois précédant l'enquête, de tous les membres qui vivent habituellement dans le ménage dont fait partie l'enfant cible. Il inclut les prestations versées par les deux paliers de gouvernement comme l'assurance-emploi (ou assurance-chômage), l'aide sociale et les diverses prestations pour enfants.

Comme on peut le constater à partir du tableau 6.5, environ un nourrisson sur trois vit dans un ménage dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$ et un pourcentage légèrement inférieur d'enfants vivent dans un ménage bénéficiant d'un revenu supérieur (60 000 \$ ou plus).

Tableau 6.5

**Répartition des nourrissons selon le revenu du ménage, 1998**

	n	%
Moins de 30 000 \$	714	32,8
30 000 \$ à 59 999 \$	861	39,6
60 000 \$ ou plus	601	27,6
<b>Total</b>	<b>2 176</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Pour évaluer de façon plus juste le niveau de vie de l'enfant, il est toutefois indispensable de tenir compte du nombre de personnes vivant dans le ménage qui utilisent ce revenu pour leur subsistance. En tenant compte de ce paramètre ainsi que de la taille de la région de résidence, Statistique Canada fixe chaque année des seuils de faible revenu<sup>25</sup>. Même si Statistique Canada prend soin de préciser que ces seuils ne représentent pas des seuils de pauvreté officiels, le seuil de faible revenu demeure encore aujourd'hui la mesure la plus utilisée pour évaluer l'incidence de la pauvreté au Canada<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> Ces seuils représentent les sommes d'argent nécessaires aux dépenses dites de subsistance telles que l'alimentation, l'habillement et le logement. Selon Statistique Canada, une unité familiale est considérée à faible revenu lorsque son revenu est inférieur à la valeur du seuil correspondant à sa taille d'unité familiale et à la taille de sa région de résidence.

<sup>26</sup> À noter toutefois qu'en 1998, un comité fédéral/provincial, conjointement avec le ministère fédéral du Développement des ressources humaines, a proposé une « mesure du panier de consommation » qui constituerait, selon certains observateurs, un premier véritable instrument de mesure de la pauvreté au Canada. Contrairement au SFR, cette nouvelle mesure ne tient plus compte des dépenses moyennes des ménages mais du coût réel d'un panier de consommation basé (comme les seuils de faible revenu de Statistique Canada) sur les biens essentiels. Pour certains observateurs, cette nouvelle mesure est cependant aussi arbitraire que le SFR lorsqu'il s'agit d'établir des niveaux de revenu acceptables pour vivre dans une société (Laliberté, 1999). Le SFR ne constitue pas une mesure du minimum vital mais une mesure de privation relative, un seuil qui permet notamment de définir à partir de quel niveau de revenu des individus et des familles devraient être admissibles à un « coup de main par l'entremise de la fiscalité et des programmes de transfert » (Laliberté, 1999, p. A 6).

Selon les estimations de l'ÉLDEQ, près de 3 nourrissons sur 10 (28 %) vivaient en 1998 dans un ménage dont le revenu était inférieur aux seuils de faible revenu<sup>27</sup>.

Comme on peut le voir au tableau 6.6, les nourrissons sont plus susceptibles de vivre dans des ménages à faible revenu lorsque leur mère est jeune, ou faiblement scolarisée, lorsque aucun parent ou un seul parent a occupé un emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête, lorsque la famille est sous la conduite d'une mère seule et, dans une moindre mesure, lorsqu'elle est recomposée plutôt qu'intacte et lorsque l'enfant est issu d'une famille nombreuse (3 frères ou sœurs et plus). La proportion de faible revenu est aussi nettement supérieure chez les nourrissons de parents parlant le plus souvent une langue autre que le français ou l'anglais à la maison (70 % c. 24 % chez les parents parlant français ou anglais) (données non présentées).

On remarquera au tableau 6.6 la prévalence non négligeable d'insuffisance de revenu chez les nourrissons dont la mère est plus scolarisée (8 %) et chez les nourrissons dont les deux parents ont occupé un emploi au cours de la dernière année. Ainsi, le pourcentage de ménages à faible revenu s'élève à près de 10 %

dans les familles où les deux parents ont occupé un emploi au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, et ces familles représentent près de 3 familles à faible revenu sur 10. Ces données témoignent peut-être de l'émergence d'une « nouvelle pauvreté » touchant des individus relativement bien dotés sur le plan scolaire et des salariés dans un contexte de précarisation de l'emploi. Elles illustrent également, à leur façon, les liens unissant la situation conjugale, familiale, professionnelle et économique des individus (Picot et autres, 1999).

---

27. L'ÉLDEQ a attribué à chaque ménage un indicateur de niveau de revenu basé sur le revenu brut total du ménage durant l'année précédant l'enquête et le nombre de personnes composant le ménage ainsi que les seuils de faible revenu (avant impôt) fixés par Statistique Canada (base de 1992) pour l'année de référence 1997. Plusieurs aspects liés à la mesure du niveau de suffisance du revenu dans l'ÉLDEQ méritent d'être soulignés ici. D'une part, les seuils établis par Statistique Canada se fondent sur le revenu de la famille économique. L'information recueillie dans la présente enquête portait non pas sur le revenu de la famille économique, mais sur le revenu du ménage. Cependant, les données similaires colligées au Canada dans le cadre de l'ELNEJ révèlent qu'il y a équivalence des deux concepts pour la quasi-totalité (98,5 %) des ménages (c'est-à-dire qu'il n'y avait qu'une famille économique dans le ménage) (Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 1995). Enfin, dans la présente enquête, les données sur le revenu des ménages ont été recueillies au moyen d'une seule question à l'intention de la PCM et portant sur l'estimation du revenu total de toutes les sources pour tous les membres du ménage. Or, il semble qu'une telle méthode conduit à une sous-estimation du revenu total et résulte en une légère surestimation du nombre des enfants vivant dans des ménages classés sous le seuil de faible revenu (pour plus de détails, voir Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 1995, section 8.5).

Tableau 6.6

**Proportion de nourrissons vivant sous le seuil de faible revenu<sup>1</sup> et répartition des nourrissons au sein des ménages à faible revenu, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, 1998**

	Proportion de nourrissons vivant sous le seuil de faible revenu dans chaque catégorie	Répartition des nourrissons au sein des ménages à faible revenu	Nourrissons
	%		n
<b>Groupe d'âge de la mère</b>			
Moins de 20 ans	76,3*	8,7*	69
20-24 ans	42,9	30,4	425
25-29 ans	23,1	25,7	669
30-34 ans	17,4	20,7	713
35 ans et plus	28,9	14,5	302
<b>Niveau de scolarité de la mère</b>			
Sans diplôme d'études secondaires	58,7	38,1	388
Diplôme d'études secondaires	30,8	37,8	736
Diplôme d'études professionnelles ou d'une école de commerce	25,4	10,0	236
Diplôme collégial	15,3*	7,0*	274
Diplôme universitaire	7,8 *	7,1*	541
<b>Type de familles</b>			
Biparentales intactes	20,7	60,8	1 742
Recomposées	31,6	12,6	238
Monoparentales	82,4	26,6	191
<b>Nombre de frères et sœurs</b>			
Aucun	23,2	34,9	905
1 frère ou sœur	28,7	41,8	876
2 frères ou sœurs	25,4	11,2	266
3 et plus	55,3	12,2	132
<b>Situation en emploi des parents au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête</b>			
<b>Familles biparentales</b>			
Les deux parents en emploi <sup>2</sup>			1 375
Un seul parent en emploi <sup>3</sup>	9,3	29,4	
Aucun parent en emploi	43,2	51,0	508
	99,1	19,6	85
<b>Familles monoparentales</b>			
Un parent en emploi			59
Aucun parent en emploi	61,3*	23,0*	
	94,4	77,0	128
<b>Total</b>	<b>27,6</b>	<b>100,0</b>	<b>2 179</b>

1. Estimation fondée sur les seuils de faible revenu de Statistique Canada pour l'année de référence 1997 (base de 1992).

2. Parents ayant occupé au moins un emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête.

3. Dans 94,2 % des cas, il s'agit du père/conjoint de la mère.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Avant de clore cette section, soulignons que l'insuffisance de revenu notée précédemment peut être conjoncturelle pour certains ménages car la naissance d'un enfant occasionne des dépenses supplémentaires. L'ajout d'un membre à la famille combiné à la perte ou à la baisse d'un revenu de travail (ex. : congé de maternité chez les mères en emploi) peuvent s'avérer suffisants pour faire basculer un ménage sous le seuil de faible revenu. Les données du premier cycle de l'ELNEJ, réalisée auprès de plus de 22 000 enfants canadiens âgés de la naissance à 11 ans, indiquent à cet égard que la probabilité qu'un bébé soit pauvre est 20 % plus élevée que pour un enfant de 11 ans (Ross et autres, 1996). Les mouvements des enfants vers la situation de faible revenu et hors de celle-ci pourront être documentés dans les volets subséquents de l'enquête.

#### 6.4 Autres mesures de stratification sociale dans l'ÉLDEQ

##### Perception de la situation financière

Afin de mieux évaluer la situation socioéconomique des familles et l'impact potentiel de la pauvreté financière, l'ÉLDEQ a introduit d'autres mesures de stratification sociale, soit la perception de la situation financière et la durée de la pauvreté perçue par la PCM qui est, dans la quasi-totalité des cas, la mère. Ces mesures subjectives sont importantes puisqu'elles reflètent les attentes et les exigences des individus. Contrairement aux mesures élaborées uniquement à partir des revenus déclarés, les mesures déduites de la perception de la situation financière permettent de prendre en compte des éléments importants comme l'endettement, le travail au noir, l'évasion fiscale ainsi que l'aide financière et matérielle dont peuvent bénéficier les familles à la suite de la naissance d'un enfant. La question sur la durée de la pauvreté permet par ailleurs de distinguer les familles qui vivent dans une situation de pauvreté chronique et celles dont la situation de pauvreté perçue est plus transitoire (Ferland et Paquet, 1995).

Selon les données recueillies dans le cadre du volet 1998 de l'ÉLDEQ, 28 % des PCM s'estiment à l'aise financièrement par rapport aux gens du même âge, 63 % jugent leurs revenus suffisants pour répondre à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leur famille, tandis que 7 % s'estiment pauvres et un peu plus de 1 % très

pauvres<sup>28</sup>. Par ailleurs, parmi les PCM s'estimant pauvres ou très pauvres par rapport aux gens du même âge, la majorité (79 %) dit percevoir cette situation depuis moins de 5 ans, soit environ le quart (27 %) depuis moins d'un an et 52 % depuis une période allant de un à quatre ans (données non présentées). La concentration de PCM qui estiment vivre une situation de pauvreté transitoire est sans doute liée au fait qu'il s'agit de jeunes familles.

Fait important à souligner, à l'instar de ce qui a été observé chez la population québécoise de 15 ans et plus (Ferland et Paquet, 1995), la concordance entre la perception de sa situation financière et le niveau de revenu est assez faible chez les ménages à faible revenu. Ainsi, un peu plus du quart seulement des PCM bénéficiant d'un revenu sous le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada s'estiment pauvres ou très pauvres en comparaison aux gens du même âge. À l'inverse, la concordance est très élevée chez les personnes bénéficiant d'un revenu suffisant selon le revenu déclaré, la quasi-totalité (98 %) rapportant recevoir un revenu suffisant ou s'estimant à l'aise financièrement. Enfin, soulignons que 36 % des PCM s'estimant pauvres ou très pauvres considèrent que leur situation va s'améliorer dans un proche avenir (données non présentées).

Les écarts observés entre les revenus déclarés et l'évaluation de sa propre situation financière peuvent être attribuables à divers facteurs : sous-déclaration des revenus, troc ou aide (matérielle ou financière) reçue par les jeunes familles, etc. Il convient de souligner aussi que la perception de la situation financière a été colligée dans le cadre d'une entrevue face à face; certaines réponses peuvent donc être entachées d'un biais de désirabilité sociale. Les attentes, les exigences et la perception que se font les individus de la notion de « besoins fondamentaux » peuvent aussi être colorées par leur appartenance sociale. Enfin, au delà des explications invoquées, l'écart observé entre la perception de sa situation financière et le revenu déclaré chez les ménages vivant sous le seuil de faible revenu traduit sans doute l'hétérogénéité de cette population en ce qui concerne l'âge, la scolarité, l'emploi et le niveau de revenu, certains ménages connaissant une extrême pauvreté et d'autres, une situation financière moins dramatique.

---

28. Étant basé sur de petits effectifs, le pourcentage de PCM considérant vivre en situation d'extrême pauvreté doit toutefois être considéré avec prudence.

À cet égard, la situation financière reflète uniquement l'aspect matériel de la pauvreté. La prise en compte simultanée de caractéristiques comme la scolarité, l'emploi des parents et le revenu du ménage a l'avantage de refléter l'aspect tant matériel que culturel de la pauvreté et permet d'obtenir une mesure plus globale de la position sociale des familles.

À partir des données recueillies dans l'ÉLDEQ, il a été possible de combiner ces caractéristiques afin de constituer un indicateur du statut socioéconomique (SSE) des familles dans lesquelles vivent les nourrissons (Wilms et Shields, 1996)<sup>29</sup>. Ainsi qu'attendu, les nourrissons de l'ÉLDEQ nés de mères jeunes ou ceux vivant avec leur mère seule sont plus susceptibles de se retrouver dans le quintile inférieur du SSE (soit les familles ayant le SSE le plus faible) : c'est le cas de 43 % des premiers et de 68 % des seconds. À l'inverse, seulement 4 % environ des enfants de mères de moins de 25 ans et quasiment aucun des enfants vivant avec leur mère seule se trouvaient dans le quintile supérieur du SSE (données non présentées)<sup>30</sup>. L'emploi de cet indicateur sera utile afin de nuancer les analyses basées sur la seule situation financière des ménages et de vérifier si, par exemple, certaines difficultés vécues par les enfants sont uniquement dues à une extrême privation au bas de l'échelle sociale comme le suggèrent certaines études sur les capacités langagières des enfants (Lefebvre et Merrigan, 1998) ou si, au contraire, les différences entre classes sociales sont plutôt progressives, en fonction du rang social (gradients sociaux). Les données longitudinales recueillies dans le cadre de l'ÉLDEQ permettront également de cerner la mobilité économique et sociale

des familles et de mieux connaître les facteurs qui lui sont associés comme, par exemple, les transitions familiales ou encore les changements que vivent les parents sur le marché du travail. Enfin, les répercussions de la précarité sociale et économique *chronique* sur divers aspects du développement de l'enfant (Brooks-Gunn et Duncan, 1997) pourront également être mieux saisies et comprises au fur et à mesure que les résultats de l'enquête seront analysés au fil des ans.

---

29. Plus précisément, le niveau socioéconomique combine des mesures décrivant le prestige professionnel, le niveau d'éducation et la position économique des parents de l'enfant. Il est calculé à partir de cinq sources : le niveau d'éducation de la PCM, le niveau d'éducation du conjoint, s'il y a lieu, le prestige de la profession de la PCM et du conjoint, s'il y a lieu, et le revenu du ménage (pour plus de détails sur la construction de cet indicateur, voir Wilms et Shields (1996) ou encore le numéro 12 de cette collection).

30. Du côté des familles biparentales, soulignons que les familles « non traditionnelles » présentent également un profil socio-économique moins favorable. Ainsi, comparativement aux enfants vivant en famille biparentale intacte, ceux vivant en famille recomposée sont proportionnellement deux fois plus nombreux à se retrouver dans le quintile inférieur du SSE (28 % c. 14 %). Le même écart sépare les enfants issus d'un couple en union libre comparativement aux nourrissons de couples mariés (20 % c. 11 %;  $p < 0,05$ ).

## 7. Les modalités de garde et les services éducatifs

---

Au Québec, depuis quelques années, d'importants changements ont cours dans les services de garde à la petite enfance. En effet, le ministère de la Famille et de l'Enfance implante progressivement, depuis 1997, un réseau de centres de la petite enfance (CPE) dont le mandat est d'offrir des services de garde éducatifs en garderie et en milieu familial accessibles et à faible coût à un plus grand nombre de familles. En 1998, soit lors de la réalisation de la présente enquête auprès des nourrissons de 5 mois, les services de garde à contribution réduite (5 \$ par jour) n'étaient pas encore accessibles aux poupons. À terme, soit en septembre 2000, tous les enfants d'âge préscolaire y seront admissibles ou auraient dû le devenir.

Ces transformations récentes ont été motivées en partie par les nombreuses expériences et études nord-américaines qui démontrent les effets bénéfiques des programmes de stimulation précoce destinés aux enfants - en particulier, aux enfants vivant en milieu de pauvreté (ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999)<sup>31</sup>. Plusieurs études comparant différents milieux de garde démontrent que des services de garde de qualité augmentent les compétences linguistiques, cognitives et sociales des enfants et que la participation à des programmes de garde de qualité procure des avantages notables et durables aux enfants de familles à faible revenu. Par exemple, une étude réalisée dans le cadre de l'ELNEJ montre que dans le cas des enfants de familles à faible revenu, ceux qui se font garder dans un milieu structuré hors du foyer, qu'il soit réglementé ou pas, affichent des aptitudes cognitives supérieures à celles des enfants qui se font garder à la maison par un membre de la famille ou qui ne se font pas garder (Kohen et Hertzman, 1998). D'autres études révèlent par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement les enfants au tempérament difficile, que le recours à des services de garde, en offrant un répit aux parents, permettrait d'améliorer la qualité de leurs interactions avec leurs enfants (McKim et autres, 1999).

Les données de l'ÉLDEQ nous renseignent sur le pourcentage d'enfants qui se font garder pendant que leurs parents sont au travail ou aux études, le mode de garde choisi et ses modalités.

Selon les données de l'ÉLDEQ, plus d'un nourrisson sur huit était gardé pendant que ses parents travaillaient ou suivaient des cours, et ce, 26,0 heures par semaine en moyenne. Le tableau 7.1 illustre la répartition des enfants selon le mode de garde principal, c'est-à-dire le mode de garde utilisé le plus grand nombre d'heures par semaine, pour les enfants dont les modalités de garde sont connues<sup>32</sup>. Comme on peut le voir, la grande majorité des enfants gardés fréquentent des services de garde non régis : 4,1 % des enfants se font garder par un membre de la famille (autre que père ou mère) au domicile de l'enfant ou d'une autre personne et 5 % fréquentent d'autres types de services de garde non réglementés, dans la plupart des cas, à l'extérieur du foyer (3,6 %). À l'opposé, la garde assurée au domicile de l'enfant par un gardien ou une gardienne est privilégiée par moins de 2 % seulement des familles. Quant aux services de garde régis, ils sont fréquentés par 3,5 % des enfants. Le nombre moyen d'heures de garde par semaine oscille entre 25,2 heures pour les enfants en services de garde réglementés et 27,6 heures par semaine pour les enfants fréquentant des services de garde non réglementés à l'extérieur de leur foyer (service de garde en milieu familial). La faible proportion de nourrissons fréquentant des services de garde régis peut être la résultante du choix et des préférences des parents pour un mode de garde plus souple et plus adapté aux besoins particuliers des tout-petits. La rareté des places disponibles en pouponnière dans les services coordonnés par les centres de la petite enfance peut également être invoquée pour expliquer la situation que connaissaient les nourrissons en 1998.

---

31. Comme il est mentionné dans *La Politique familiale. Un pas de plus vers l'épanouissement des familles*, « les centres offrent à chaque enfant un programme éducatif basé sur le jeu, adapté à son âge et au temps qu'il passe au centre »; ils « constituent de plus un cadre propice à la prévention et au dépistage des problèmes sociaux » (ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999 : 16).

---

32. En fait, si on tient compte des nourrissons pour lesquels le mode de garde principal n'est pas connu, ce sont 14 % des enfants qui, au total, se font garder pendant que leurs parents sont au travail ou aux études, et ce, 24,3 heures par semaine en moyenne.

Tableau 7.1

**Mode de garde principal des enfants et nombre moyen d'heures de garde hebdomadaire par modalité, 1998**

	n <sup>1</sup>	%	Nombre moyen d'heures de garde
Membre de la famille (autre que le père ou la mère au domicile de l'enfant ou d'une autre personne)	90	4,1	25,6
Service de garde non réglementé au foyer	118	5,4	26,9
hors du foyer	39	1,8*	25,5
hors du foyer	79	3,6	27,6
Service de garde réglementé <sup>2</sup>	78	3,5	25,2
<b>Ensemble des enfants ayant recours à un mode de garde</b>	<b>286</b>	<b>13</b>	<b>26</b>
Aucune modalité de garde (autre que le père ou la mère) <sup>3</sup>	1911	87	...
<b>Total</b>	<b>2197</b>	<b>100</b>	<b>...</b>

1. Exclut 26 enfants pour lesquels le mode de garde principal n'est pas précisé.

2. Y compris les garderies (exemples : services de garde éducatifs en « installation » offerts dans les centres de la petite enfance, garderies en milieu de travail) et les services de garde coordonnés en milieu familial.

3. En raison du travail ou des études des parents.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Pour les jeunes enfants, la stabilité représente une dimension importante de la qualité du mode de garde. Changer fréquemment de mode de garde peut perturber les jeunes enfants qui ont besoin de temps pour s'adapter à un nouveau milieu. Environ 8 % des enfants qui se font garder (soit 1,2 % de tous les enfants) ont connu un changement de leur mode de garde principal depuis leur naissance. Ce pourcentage repose toutefois sur des effectifs restreints et doit être considéré avec prudence (données non présentées).

Par ailleurs, ainsi qu'attendu (voir entre autres McKim et autres, 1999), les enfants âgés de 5 mois en moyenne vivant dans des familles à faible revenu sont relativement moins nombreux à se faire garder parce que leurs parents sont au travail ou aux études

(11 %<sup>33</sup> c. 15 %). Le recours aux services de garde ne semble toutefois pas être influencé par la situation familiale des nourrissons (familles biparentales ou familles monoparentales). Cette absence de relation s'explique sans doute en partie par le fait que si les mères seules sont relativement moins nombreuses à exercer une activité rémunérée, comme on l'a vu précédemment, la proportion relative de mères qui poursuivent des études au moment de l'enquête est plus élevée chez les mères seules que chez les mères de famille biparentale (voir sections 6.1 et 6.2). En conséquence, les besoins en matière de garde (pendant que les parents sont au travail ou aux études) ne diffèrent pas selon le type de familles.

Pour compléter ce portrait des modalités de garde du nourrisson, on a demandé aux PCM si l'enfant se faisait garder à l'occasion par un de ses frères ou sœurs. Au total, près de 2 % des nourrissons se font garder, durant un nombre d'heures variable, par un grand frère ou une grande sœur<sup>34</sup>.

Enfin, soulignons que le fait, pour un nourrisson, de ne pas se faire garder pendant que ses parents travaillent ou sont aux études, ne signifie pas, bien entendu, que l'enfant ne participe pas à des activités éducatives ou de socialisation en dehors du milieu familial ou que les parents ne bénéficient pas de certains services de répit. Au total, parmi les enfants qui ne se font pas garder pendant que leurs parents sont au travail ou aux études, une proportion d'environ 2 % participe à des activités éducatives comme un groupe de jeu, un programme mère/enfant ou un programme de stimulation, ou encore a déjà fréquenté une halte-garderie. Au total, 4,2 % des nourrissons participaient à de telles activités au moment de l'enquête (données non présentées).

33. Cette estimation doit être interprétée avec prudence, le coefficient de variation y étant associé se situant entre 15 % et 25 %.

34. On notera que cette proportion correspond à celle des nourrissons vivant avec des grands frères ou des grandes sœurs de 12 ans et plus (voir tableau 3.3).

## 8. Le logement et le quartier

---

### 8.1 Les conditions de logement

La mobilité résidentielle (ex. : déménagements fréquents, récent déménagement) et les modalités de logement représentent des aspects importants des conditions de vie des jeunes familles. Bien que l'on ne connaisse pas précisément les mécanismes par lesquels cette influence joue, une étude récente menée dans le cadre de l'ELNEJ indique que des déménagements fréquents, un phénomène plus souvent observé chez les familles éclatées ou défavorisées, sont associés à des problèmes de comportement chez les enfants (De Wit et autres, 1999). Le mode d'occupation du logement, le genre de logement occupé, l'espace disponible et l'état du logement sont, par ailleurs, autant d'aspects permettant de décrire l'environnement physique dans lequel les enfants sont appelés à vivre et à s'épanouir. Par exemple, un logement surpeuplé peut affecter la qualité de vie de ceux qui l'habitent en exacerbant les conflits susceptibles d'être présents entre membres d'un même ménage. Un logement de piètre qualité pose davantage de problèmes de sécurité et peut compromettre le développement sain des enfants.

À ce chapitre, on considère généralement que le mode d'occupation constitue un indicateur clé des conditions de logement des familles. L'accès à la propriété de son logement, même s'il comporte certains désavantages (ex. : coûts de transaction plus élevés, fardeau de la gestion et de l'entretien du logement), permet la plupart du temps aux familles un plus grand contrôle sur le logement et l'accès à des types de logements inexistantes ou rares en location (Steele, 1994) comme, par exemple, les maisons unifamiliales offrant des espaces de jeux intérieur et extérieur privés pour les enfants. En regard des autres caractéristiques du logement (niveau de surpeuplement, état du logement, pourcentage des dépenses consacrées au logement), les propriétaires seraient, de plus, généralement mieux logés que les locataires. On peut donc penser que la qualité de vie des ménages qui sont propriétaires est supérieure à celle des ménages qui sont locataires (Mongeau et Lapierre-Adamcyk, 1999), à tout le moins en région urbaine.

Cependant la propriété de son logement n'est pas également accessible à tous, en grande partie à cause des disparités de revenu.

Le tableau 8.1 expose différentes facettes des conditions de logement en fonction du type de familles.

Un pourcentage relativement important des ménages (40 %) sont établis depuis un an ou moins dans leur résidence actuelle; seulement 22 % des ménages vivent à la même adresse depuis 5 ans ou plus. Près de 6 ménages sur 10 sont propriétaires et une proportion équivalente habite dans des maisons individuelles de type « unifamilial », soit non attenantes (49 %) ou autres (10 %). Trois nourrissons sur dix vivent par ailleurs dans des logements « surpeuplés »<sup>35</sup>, c'est-à-dire comprenant moins d'une chambre par enfant. Finalement, environ un logement sur quatre (24 %) nécessite des réparations lesquelles s'avèrent majeures près de 3 fois sur 10 (29 %) (données non présentées).

---

35. L'indicateur du « surpeuplement » du logement se calcule en rapportant le nombre d'enfants présents dans le ménage au nombre de chambres à coucher disponibles pour les enfants. On obtient ainsi un indice du nombre moyen d'enfants par chambre à coucher. Si l'indice est plus grand que l'unité, le logement est classé « surpeuplé » (Mongeau et Lapierre-Adamcyk, 1999).

Tableau 8.1

**Conditions de vie dans les logements selon le type de familles au moment de l'enquête, 1998**

	Type de familles		Total		$\chi^2$
	Biparentales	Monoparentales	n	%	
	%				
Lieu de résidence depuis					p < 0,05
1 an ou moins	37,6	60,5	879	39,7	
2 à 4 ans	39,4	24,9*	843	38,1	
5 ans ou plus	23,0	14,6*	491	22,2	
Mode de propriété					p < 0,05
Locataire	37,4	77,1	909	41,1	
Propriétaire	62,6	22,9*	1 305	58,9	
Genre de logement occupé					p < 0,05
Maison individuelle non attenante	52,2	16,1*	1 082	48,9	
Autres maisons individuelles	9,2	12,6*	210	9,5	
Appartement dans un immeuble <sup>1</sup>	34,5	65,9	829	37,4	
Autres <sup>2</sup>	4,1	5,4**	93	4,2	
Pourcentage d'enfants vivant dans des logements « surpeuplés » <sup>3</sup>	29,7	35,8	675	30,4	Non sig.
Pourcentage d'enfants vivant dans des logements nécessitant des réparations	23,5	30,7	535	24,2	Non sig.

1. Y compris « duplex », « immeubles de moins de cinq étages » et « immeubles de cinq étages ou plus ».

2. Y compris les maisons mobiles et la catégorie « autres ».

3. Voir la définition du « surpeuplement » à la note 35.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Comme prévu, le mode d'occupation du logement influe fortement sur les autres caractéristiques du logement. Ainsi, les ménages qui sont propriétaires vivent plus souvent dans des maisons individuelles (74 % c. 12 %; p < 0,05), que l'on présume généralement plus adaptées aux ébats des enfants (cour, sous-sol), tandis que les ménages qui sont locataires vivent plus souvent dans des appartements dans les immeubles, la plupart du temps moins adaptés aux besoins des familles (75 % c. 11 %; p < 0,05). Par ailleurs, il y a proportionnellement moins de logements occupés par leur propriétaire qui comportent moins d'une chambre par enfant (21 % c. 44 %; p < 0,05). Aucune différence significative ne ressort toutefois en ce qui concerne l'état du logement, ce qui pourrait être lié en partie au parc de logements accessibles aux jeunes familles, plusieurs

d'entre elles ne disposant pas, par exemple, des ressources nécessaires pour l'achat d'une maison neuve.

Comparativement aux ménages biparentaux, les ménages monoparentaux sont plus susceptibles d'habiter leur lieu de résidence actuel depuis un an ou moins (61 % c. 38 %), d'être locataires

(77 % c. 37 %)<sup>36</sup> ou de vivre dans un appartement (66 % c. 35 %), caractéristiques fortement liées entre elles (tableau 8.1). Par ailleurs, les enfants vivant en famille recomposée ou issus de familles nombreuses (trois enfants ou plus) sont plus susceptibles de vivre dans des unités de logement disposant de moins d'une chambre par enfant (données non présentées).

Si les effectifs sont trop petits pour permettre une analyse détaillée des conditions de logement pour chaque type de familles, on peut penser qu'une partie des différences observées dans la propension à être propriétaire de son logement est liée au fait que les parents de famille monoparentale, par exemple, sont moins favorisés sur le plan socioéconomique, plus jeunes et moins avancés dans leur cycle de vie familial.

## 8.2 Le quartier

En grandissant, les enfants sont de plus en plus exposés à des influences environnementales qui vont de la famille immédiate au milieu de garde, puis au quartier qu'ils fréquentent. Bien qu'ils soient indissociables, chacun de ces milieux de vie peut avoir une influence propre, positive ou négative, sur le développement de l'enfant. Par exemple, un quartier (ou un environnement) sécuritaire où l'entraide est présente ou encore le sentiment d'appartenance à une collectivité peuvent atténuer l'impact des difficultés vécues par l'enfant au sein de sa famille. L'influence du lieu de résidence se manifeste à travers différents éléments de l'environnement physique (ex. : présence d'espaces verts, qualité de l'air, densité de la circulation, etc.) et socioéconomique (ex. : criminalité, trafic de drogues, existence de gangs de délinquants, isolement social). Selon une étude réalisée à partir des données de l'ELNEJ, les enfants vivant dans des quartiers décrits comme ayant peu de cohésion sociale seraient proportionnellement plus nombreux à présenter de faibles résultats sur le plan des habiletés cognitives et sociales (Kohen et autres, 1998).

---

36. À noter que la question sur le mode de propriété permet de savoir si le logement appartient à un membre du ménage, c'est-à-dire si le ménage est propriétaire ou locataire du logement occupé. Cette question n'indique pas qui, parmi les membres du ménage, est propriétaire ou locataire. Dans le cas d'une mère seule qui partage son logement avec ses parents, on ne sait donc pas si le propriétaire ou le locataire du logement occupé est le parent seul ou les grands-parents du nourrisson.

Dans le cadre de l'ÉLDEQ, la PCM a été appelée à évaluer les conditions générales du quartier. Le questionnaire utilisé est le même que celui utilisé dans le cycle 2 de l'ELNEJ. À part la question sur la durée de résidence à l'adresse actuelle, 16 questions composent la section sur la sécurité du quartier. Une analyse factorielle des réponses obtenues à ces 16 questions dans le cadre du volet 1998 de l'ÉLDEQ a permis de retenir deux sous-échelles correspondant à : 1) la perception que le quartier est sécuritaire et qu'il y a de l'entraide et, 2) la perception que le quartier présente plusieurs problèmes sociaux. Le facteur portant sur la sécurité et l'entraide comporte des questions comme : « On peut marcher seul(e) dans ce quartier en toute sécurité après la tombée de la nuit » ou encore « Les gens ici sont prêts à aider leurs voisins ». En ce qui concerne le facteur portant sur les problèmes sociaux, les questions sont formulées de façon à pouvoir identifier l'ampleur de problèmes comme la vente ou la consommation de drogues, les cambriolages dans les maisons ou les appartements, des troubles émanant de différences ethniques ou religieuses, etc., dans le quartier<sup>37</sup>.

Peu importe la dimension retenue, la perception du quartier est étroitement liée au niveau socioéconomique, les PCM de niveau socioéconomique élevé étant plus susceptibles de trouver que leur quartier présente peu de problèmes sociaux et davantage de sécurité et d'entraide (tableau 8.2).

La figure 8.1 illustre la relation entre le statut socioéconomique et l'évaluation du quartier comme endroit pour élever les enfants<sup>38</sup>. Comme on peut le voir, 90 % des PCM appartenant au quintile le plus élevé du statut socioéconomique estiment que leur quartier est un excellent ou un bon endroit pour élever des enfants contre un peu plus de deux ménages sur trois (68 %) seulement chez les PCM appartenant au quintile du statut socioéconomique le plus faible. Une relation significative est également observée entre le statut socioéconomique et la présence, dans le quartier, de parcs sécuritaires, de terrains de jeux et d'endroits pour jouer (données non présentées).

---

37. Les alphas de Cronbach pour les deux sous-échelles retenues sont de 0,86 et de 0,75 respectivement. Pour plus de détails sur la construction de ces indices, voir le numéro 12 de cette collection.

38. Cet item n'est pas inclus dans les deux sous-échelles décrites précédemment.

Tableau 8.2

**Corrélation entre les dimensions de l'échelle sur la sécurité du quartier (perception de la PCM<sup>1</sup>) et le statut socioéconomique, 1998**

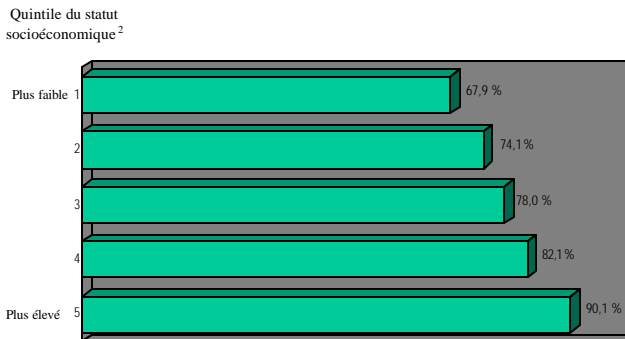
	Statut socioéconomique <sup>2</sup>	
	r <sup>3</sup>	p
Peu de problèmes sociaux dans le quartier <sup>4</sup>	0,20	p < 0,05
Quartier dangereux/absence d'aide <sup>5</sup>	-0,23	p < 0,05

1. Personne qui connaît le mieux l'enfant.
2. Variable continue dont les valeurs varient entre -2,8 (SSE le plus faible) et 3,7 (SSE le plus élevé).
3. Le coefficient de corrélation peut varier entre -1 et 1 selon que la relation est négative ou positive. Plus le coefficient s'éloigne de 0, plus l'association entre les variables examinées est forte.
4. Dimension dérivée de sept questions de l'échelle sur la sécurité du quartier (voir plus haut dans le texte). La note varie entre 1 et 3; une note élevée indique un niveau faible de problèmes sociaux perçu par la PCM.
5. Dimension dérivée de six questions de l'échelle sur la sécurité du quartier (voir plus haut dans le texte) La note varie entre 1 et 4; une note élevée indique un niveau faible de sécurité/cohésion perçu par la PCM.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Figure 8.1

**Proportion de PCM<sup>1</sup> qui jugent leur quartier comme étant un excellent endroit ou un bon endroit pour élever des enfants, selon le statut socioéconomique, 1998**



p < 0,05

1. Personne qui connaît le mieux l'enfant.
2. Les familles sont classées par ordre croissant de statut socioéconomique. Ainsi, le 1<sup>er</sup> quintile regroupe les 20 % de familles qui ont le statut socioéconomique le plus faible.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Diverses avenues de recherche pourront être empruntées au cours des années à venir afin d'enrichir les données recueillies sur la perception de la sécurité du quartier par la PCM. Par exemple, la combinaison des données sur la sécurité du quartier perçue à des renseignements écologiques (ex. : taux de chômage, taux de monoparentalité, etc.) pourrait être envisagée afin de mieux caractériser l'environnement physique et social dans lequel grandit l'enfant. Un tel couplage d'informations permettrait par ailleurs de départager l'influence des caractéristiques individuelles et familiales de celle du milieu de vie de l'enfant sur son développement et son bien-être (Boyle et Lipman, 1998).

## 9. En guise de conclusion

---

Les données présentées dans ce numéro ont permis de dresser à grands traits un portrait des principaux milieux de vie (social et physique) des nourrissons québécois âgés d'environ 5 mois en 1998. Ont été abordés tour à tour la situation familiale du nourrisson, les caractéristiques socioéconomiques des parents, le milieu de garde, les conditions de logement et le quartier. Les données recueillies dans les volets subséquents de l'ÉLDEQ 1998-2002 permettront de cerner de quelle façon ces milieux de vie de départ influent sur les trajectoires développementales des enfants d'âge préscolaire. En effet, s'il est clair que le milieu environnant joue un rôle capital dans le développement des enfants, on commence à peine à cerner les trajectoires spécifiques suivant lesquelles ces facteurs (ou le cumul de ces facteurs) influencent la santé et l'ajustement social des enfants. Par son caractère annuel et prospectif et par la diversité des données qui y sont recueillies (voir les autres numéros de la présente collection), l'ÉLDEQ 1998-2002 devrait fournir des éléments de réponse à des questions telles que : à quel stade de la petite enfance et de quelle façon les premières manifestations de tel problème d'apprentissage ou de tel problème de comportement surviennent-elles chez les enfants québécois? Par ailleurs, en commençant à suivre les enfants en bas âge, il est possible d'identifier l'impact relatif des expositions précoces à certaines conditions adverses (ex. : faible statut socioéconomique) par opposition à des expositions ultérieures et de tenir compte de la chronicité ou du caractère transitoire des situations vécues. Les données recueillies au fil des ans permettront également d'identifier les facteurs de protection propres au milieu familial (pratiques parentales et éducatives), social (ex. : services de garde, quartier) ou à l'enfant (ex. : tempérament, sociabilité) contribuant au développement optimal des jeunes qui auront été exposés dès leur naissance à des conditions de vie difficiles.

Bref, on le voit, les données recueillies dans le cadre de cette première année de collecte ouvrent de multiples voies de recherche fort prometteuses. À moyen terme, la mise en commun des connaissances qui en découleront contribuera à faire avancer notre compréhension des précurseurs de l'adaptation psychosociale des jeunes enfants. Le principal défi consistera à utiliser ces connaissances afin de mettre au point des outils de

dépistage et des programmes de prévention et d'intervention précoces visant le bien-être et le développement harmonieux des enfants qui entreront dans le système scolaire au début du présent millénaire.

